INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

N° 227 Novembre 2021 - 150 DA

www.lactuel.dz

LEVÉE DES SUBVENTIONS

L'HEURE DE VÉRITÉ

La suppression progressive des subventions directes sur les produits de première nécessité ne semble nullement ébranler les pouvoirs publics dans leur politique volontariste de correction des inégalités sociales.

L 21227 - 11 - A - 150 DA - DZ

CASH
ASSURANCES

The **LEADER**
in large risks

www.cash-assurances.dz

Édito

Le vrai sens de l'Etat social

L'Algérie demeurera un Etat social, un leitmotiv tant ressassé ces dernières semaines et par le président Abdelmadjid Tebboune et par le Premier ministre Aïmene Benabderrahmane. La démarche consistant en la suppression progressive des subventions directes de l'État sur les produits de première nécessité, bien qu'elle soit, a priori, très complexe, voire périlleuse, ne semble nullement ébranler les pouvoirs publics dans leur politique volontariste de correction des inégalités sociales. Du reste, c'est tout l'enjeu de la réussite ou de l'échec de l'un des engagements de campagne du président de la République. Cela étant dit, il reste à savoir si les mesures envisagées dans ce sens auront vraiment une influence positive sur le pouvoir d'achat des classes ciblées.

D'ailleurs, la pertinente question qui va s'imposer d'elle-même au moment du passage à l'acte demeure celle de la marge de manœuvre des responsables face à des éléments de terrain loin d'être maîtrisés, à l'image du phénomène de l'informel conjugué à la non-fiabilité des données fiscales de nombreux citoyens, lesquels éléments vont certainement *« brouiller les cartes »* des intervenants dans l'opération de ciblage des catégories des ménages souvent dans le besoin.

En attendant, le gouvernement *« marche sur des œufs »* mais croit dur comme fer que le dispositif national de compensation monétaire au profit des ménages sera concrétisé à travers un programme de transfert monétaire direct au profit des ménages qui y sont éligibles. *« Les modalités d'application seront fixées par voie réglementaire, notamment la liste des produits subventionnés concernés par la révision des prix, les catégories de ménages ciblés, les critères d'éligibilité à cette compensation et les modalités de transfert monétaire »*, indique dans ce cas le PLF 2022.

Au plan budgétaire, ce dispositif permet également de *« maîtriser les crédits mobilisés annuellement au titre des différentes formes de subventions et de compensation (farine, semoule, pain, lait, huile, électricité, gaz, eau) et de participer à la réduction des phénomènes de gaspillage et de surconsommation qui se répercutent sur l'augmentation des dépenses publiques en la matière et qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat »*.

L'important dans cette histoire de levée des subventions est que cette réforme se fasse en toute équanimité et sans grand encombre et que son impact sur la classe moyenne soit positif. Dans le cas contraire, c'est tout un pan de la population algérienne qui va subir malheureusement les conséquences■

L. K.

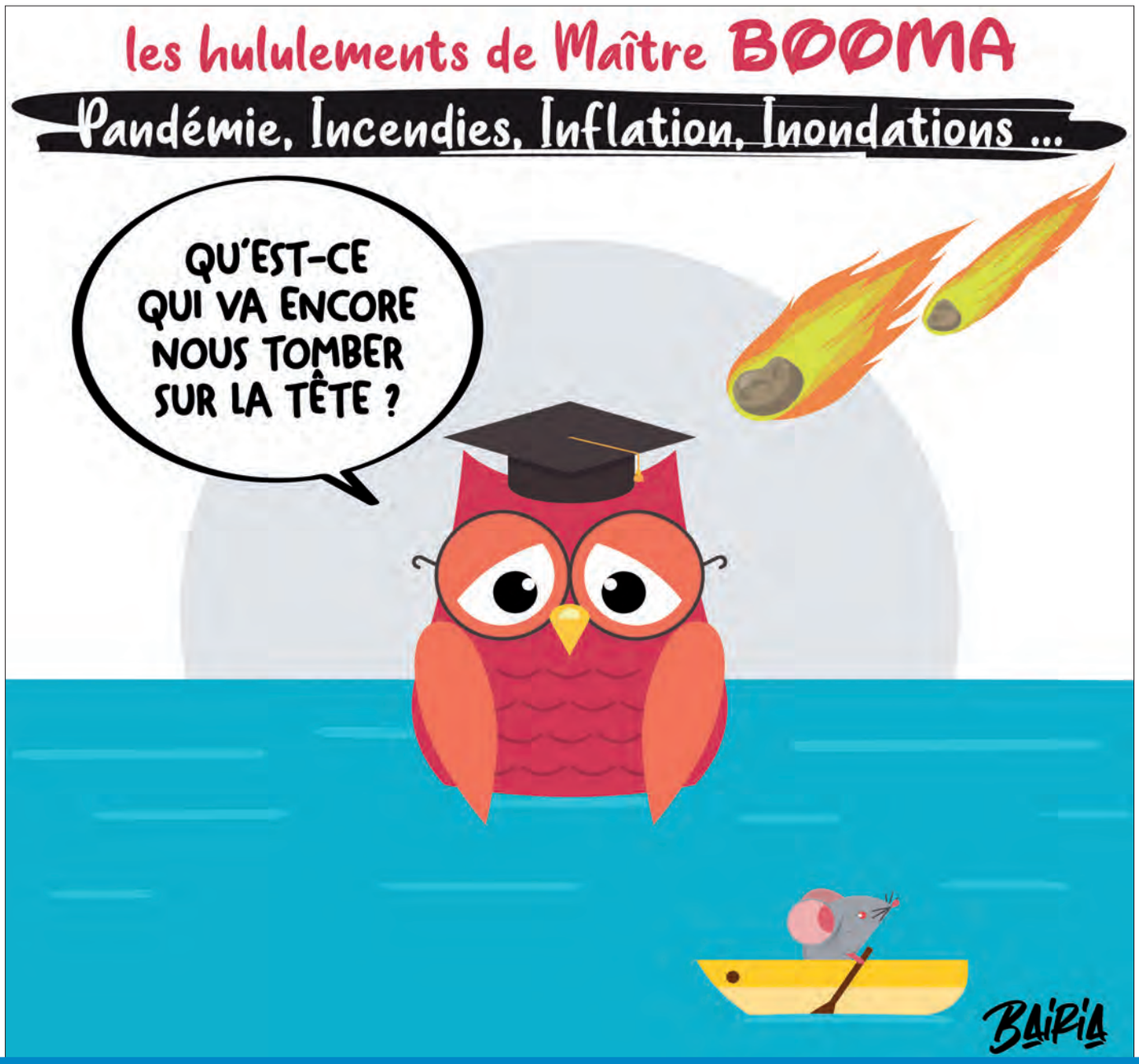

SOMMAIRE n° 227 - Novembre 2021

EDITO

Le vrai sens de l'Etat social

L'Algérie demeurera un Etat social, un leitmotiv tant ressassé ces dernières semaines et par le président Abdelmadjid Tebboune et par le Premier ministre Aïmene Benabderrahmane■

6 Levée des subventions
L'heure de vérité

10 Suspension du système des subventions
Le dernier château du socialisme s'effondre

12 L'État renonce aux recettes des entreprises publiques
Le pourquoi du comment ?

14 Sécurité alimentaire
L'Algérie peut mieux faire

18 PLF 2022
Eriger les start-up en locomotive de l'économie nationale

20 Clôture de l'année financière 2021
Les voyants en vert !

22 Secteur pharmaceutique
Fabrication locale de vaccins contre la Covid-19, un tremplin « *international* » pour SAIDAL ?

24 Industrie pharmaceutique
Garantir une indépendance stratégique durable

28 Développement industriel
Le renforcement du partenariat étranger se confirme

30 Se conformant à sa feuille de route
L'Opep+ opte pour la stabilité

32 Entretien avec Noureddine Daoudi, président de l'agence Alnaft :
« Avant la loi 19-13, nous avions la pression fiscale la plus élevée au monde »

36 Indexation du prix du gaz sur celui du pétrole
A quand la fin ?

38 Marché gazier
La politique de l'Europe pointée du doigt

40 Entretien avec Chérif Benhabilès, directeur général de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) :
« Notre objectif suprême demeure la sécurité alimentaire de l'Algérie »

44 Risque incendies et feux de forêts
Faut-il imposer l'assurance agricole à tous les agriculteurs ?

46 BMT
Bejaia Mediterranean Terminal

48 Transport maritime mondial
Renchérissement historique du fret

50 Les réseaux de collecte des eaux de pluie
Une solution à double facette

54 COP26
Un accord au minima !

56 L'avenir de l'énergie algérienne débattu à Oran par le gotha du secteur
Quel modèle pour les prochaines années ?

58 Portrait : Moulay Mansouri
Le défi des cosmétiques halal

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.lactuel.dz
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK
BOUGHAZI SMAIL

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Novembre 2021

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Levée des subventions

L'heure de vérité

Complexe. Après plusieurs années de tergiversations, les décideurs algériens ont décidé, enfin, de prendre le taureau par les cornes et passer à l'acte en s'attaquant une fois pour toutes à l'épineux dossier de la levée des subventions.

Pour ce faire, le gouvernement dans son Projet de loi de finances 2022 prévoit la mise en place d'un dispositif de compensation au profit des ménages nécessiteux dans le but de soulager leur pouvoir d'achat une fois entamé le processus de suppression progressive des subventions, notamment concernant les produits alimentaires de large consommation. Il s'agit, en effet, de garantir la sécurité alimentaire à une catégorie de familles ciblées, tout en contribuant à la stabilité sociale et politique du pays.

Vers la fin des subventions tous azimuts

Selon l'analyse d'un expert algérien en sécurité alimentaire, la volatilité des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux a incité l'Algérie à mettre en place, au cours de la décennie 2000, des mécanismes de subventions budgétisées pour le pain et la semoule, subventions élargies aux sucres et aux huiles à partir de 2011. Le différentiel entre les prix internationaux et les prix fixés aux consommateurs sont pris en charge par le contribuable. Les prix de ces produits sont largement subventionnés, et compte tenu des taux d'inflation et de la dépréciation du dinar algérien, les biens alimentaires de base n'ont pas connu d'augmentation exagérées et donc sont restés à prix constants sur ces trente dernières années, mis à part ces derniers mois de l'année 2021.

Le prix du pain à 10 DA la baguette, de même que le prix fixe administré du sachet de lait à 25 DA répondent à l'orientation historique d'aides aux ménages les plus nécessiteux, avec la fourniture d'une calorie ou d'une protéine animale *« bon marché »*. Tout dysfonctionnement dans la distribution du pain, de la semoule ou du lait donne lieu à des tensions sur le marché et parfois à de vives réactions sociales. Confrontés à une crise budgétaire sévère, les pouvoirs publics visent à une révision du système de subventions ciblant les populations les plus vulnérables mais, en l'absence d'un système de base de données sociales et économiques fiable et objectif en mesure de prendre en charge les populations cibles, il reste aujourd'hui très complexe mais indispensable à la fois d'envisager leur suppression.

Une problématique complexe

Les analystes économiques, notamment ceux du think tank citoyen algérien Nabni, ont traité en profondeur le sujet de la problématique des subventions en insistant sur les facteurs explicatifs de la réussite, ou de l'échec, de la politique de la levée des subventions. Ces derniers expliquent qu'outre la faisabilité opérationnelle de toute nouvelle approche, surtout si elle nécessite de disposer d'informations pertinentes sur les conditions de vie des citoyens ou d'avoir une administration efficace, la faisabilité politique est également à considérer. Du reste, ils mettent en garde contre toute mesure brutale dans ce sens, en arguant du fait que les Algériens ont été habitués à des prix bas pour un certain nombre de biens.

Une augmentation brutale de ces prix pourrait être mal perçue par la population. Il ne s'agit, donc, pas de mettre fin purement et simplement aux subventions. Il est également nécessaire de tenir compte de l'impact différencié qu'une politique peut avoir sur les différentes catégories sociales. Par exemple, une simple réduction du montant des subventions pour les produits alimentaires de base aura inévitablement un impact plus important sur les ménages les moins aisés. Une hausse des prix de l'énergie aura un impact direct plus important sur les ménages les plus aisés et sur la classe moyenne également. Si cette hausse touche aussi les entreprises, comme celles du secteur du transport, elle aura un impact indirect sur les ménages les plus défavorisés à travers une hausse de l'inflation.

Quelles sont les options qui s'offrent à l'Algérie ?

L'option idéale serait de verser une allocation directement et uniquement aux ménages nécessiteux qui auraient été identifiés et répertoriés. Effectivement, c'est un choix défendu par les experts du think tank citoyen algérien Nabni même si cela paraît plus théorique que pratique. En réalité, il est très difficile, même dans des pays très avancés possédant des systèmes d'information autrement plus fiables et sophistiqués que les nôtres, d'arriver à cibler correctement les populations concernées qui, par nature, sont souvent en dehors des *« radars »*. Il existe, donc, deux autres options, plus imparfaites en théorie, mais beaucoup plus efficaces dans la réalité : la distribution d'un revenu universel ou alors le ciblage des ménages nécessiteux sur base déclarative.

Dans le premier cas, le transfert monétaire non conditionnel a l'avantage de ne pas nécessiter de disposer d'une information sur les conditions de vie des citoyens. En effet, un revenu identique pour tous les citoyens est versé chaque mois.

Dans le second cas, une allocation est distribuée à tous les citoyens (ou ménages) qui déclarent avoir un revenu inférieur au seuil prédéfini par le gouvernement. Dans ces deux cas, nous réduisons fortement le risque de ne pas couvrir les nécessiteux, mais le prix à payer est une distribution de

ressources monétaires à des citoyens qui ne sont pas dans le besoin (ce qui est tout à fait assumé dans le premier cas, à savoir le revenu universel).

Le lourd fardeau des transferts sociaux

L'enveloppe budgétaire destinée au soutien aux familles pour 2022 a été évaluée à 597,7 milliards de dinars, en augmentation de 8% par rapport à la Loi de finances complémentaire 2021. Le Projet de loi de finances (PLF) 2022, présenté récemment par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit un budget de 1.942 milliards de dinars quant aux transferts sociaux, représentant 8,4% du produit intérieur brut (PIB), en baisse de 131,2 milliards de dinars (-6,3%) par rapport aux prévisions de la Loi de finances complémentaire 2021.

Comparé à la Loi de finances complémentaire 2021, *« le poids des transferts sociaux dans le budget de l'État prévu pour l'année 2022 enregistrerait une baisse, en passant de près de 24% en 2021 à 19,7% en 2022 »*, comme souligné dans *« le rapport de présentation du Projet de loi de finances 2022 et prévision 2023-2024 »*. Aussi, la structure des transferts sociaux pour 2022 fait ressortir que le soutien de l'État en direction des familles et celui consenti aux secteurs de l'habitat et de la santé représentent 62% de l'ensemble des transferts. Selon le PLF 2022, le montant alloué dans le cadre du soutien aux familles est évalué à 597,7 milliards de dinars, en augmentation de 8% par rapport à la Loi de finances complémentaire 2021, représentant 31% du total des transferts. Il faut noter que ce budget est principalement consacré à la subvention des prix des produits de base (céréales, lait, sucre et huile alimentaire) avec un montant de 315,5 milliards de dinars, représentant près de 53% du soutien destiné aux familles et 16% de l'ensemble des transferts, indique le document.

L'enveloppe financière affectée au soutien en direction de l'habitat est estimée à plus de 247 milliards de dinars, soit une baisse de 42% par rapport à la Loi de finances complémentaire 2021, représentant 13% de l'ensemble des transferts. D'autre part, l'enveloppe destinée au soutien pour le secteur de la santé s'élève à 361,1 milliards de dinars, en recul de 9% par rapport à la Loi de finances complémentaire 2021, représentant 19% du total des transferts.

Globalement, le montant des transferts sociaux oscille entre 12 et 14 milliards de dollars par an. *« Ce chiffre doit être revu à la baisse, d'une manière ou d'une autre, sans pour autant attenter aux couches de la population qui sont dans le besoin »*, a déclaré récemment le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors d'une entrevue avec des responsables de médias nationaux. Ce dispositif sera mis en œuvre après la révision et l'ajustement des prix des produits soutenus. Il sera concrétisé à travers un programme de transfert monétaire direct au profit des ménages éligibles.

A travers sa politique sociale, l'Etat algérien assure une mission de protection du pouvoir d'achat des couches de populations nécessiteuses, pauvres et vulnérables, à travers plusieurs dispositifs de subventions directes et indirectes (subventions aux prix, bonification des taux d'intérêt…). Les subventions implicites, constituées notamment de subventions aux produits énergétiques et des subventions de nature fiscale, représentent environ 80% du total des subventions. Les subventions explicites représentent un cinquième du total des subventions, elles sont dominées par le soutien aux prix des produits alimentaires et aux logements.

Enfin, il est utile de rappeler que le FMI a préconisé à maintes occasions au gouvernement algérien de procéder à une levée progressive des subventions en particulier sur plusieurs produits de consommation. C'est pourquoi, notre pays a recouru à l'expertise technique du FMI pour élaborer les meilleurs mécanismes à adopter pour mettre en œuvre cette réforme du système des transferts sociaux■

R. A.

MONO® LIGHTING

NEW

سبوت
Spot LED

3 W

6 W

9 W

12 W

15 W

18 W

24 W

28 W

3000K | 4000K | 6500 K

ثلاث وضعيات

85%

إقتصاد الطاقة
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

MONO ELECTRIC
198 GRP1, route de Douéra, Baba Hassen,Alger
Algérie.
Tél: +213 23 350 062 / 244 **Fax :** +213 23 350 173
email: contact@monoelectric.com **www.monoelectric.com**

2 Ans GARANTIE

by MONO® ELECTRIC

Suspension du système des subventions

Le dernier château du socialisme s'effondre

Régression. Le passage forcé vers ce système de ciblage risque d'ébranler le front social, déjà en ébullition depuis des années, avec une revendication phare : la préservation du pouvoir d'achat de la classe ouvrière.

Très affecté par la crise sanitaire et politique, l'Algérie sombre dans une crise économique et financière sans précédent. Pour réduire ses dépenses et préserver la réserve de change, le gouvernement décide de toucher à un point très sensible, à savoir celui des transferts sociaux. Il est, donc, question de la suspension graduelle du système des subventions, d'après le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, également ministre des Finances. Un système qui coûte le cinquième des dépenses annuelles de l'Etat, soit plus de 1.900 milliards de dinars, en chiffre, mais aussi le dernier château du socialisme en Algérie.

Politiques, économistes et financiers, leurs points de vue se convergent avec celui du gouvernement. Ces derniers appelaient, depuis déjà des années, à la révision du système des subventions, mais l'oreille officielle n'a jamais été à leur écoute. Le système des subventions était un choix politique, comme l'ont déjà répété à plusieurs reprises les hauts responsables de l'Etat. Il fallait, donc, attendre que le pays soit touché par la rareté des ressources financières pour que le gouvernement décide, enfin, de remettre les pendules à l'heure et annonce la suppression graduelle des subventions. Certes, dans le fond, l'idée est bien meilleure, mais sur la forme que devait prendre ce nouveau système, plusieurs problématiques s'imposent et risquent de compromettre la réussite de cette opération. Comment le gouvernement compte-t-il procéder ? Est-il possible de réussir une opération de telle ampleur en l'absence d'un système d'informations et de statistiques fiables ? Sur ces questions, les économistes, les spécialistes des finances et les syndicalistes restent sceptiques. Leurs points de vue se divergent et chacun tente de son côté de pointer les inconvénients des systèmes appliqués dans d'autres pays et que le gouvernement compte importer.

Quelle forme prendra la nouvelle formule ?

Même si le gouvernement n'a pas encore dévoilé les mécanismes et les méthodes à mettre en place pour la réussite de cette opération, les économistes, quant à eux, pointent les lacunes et les embûches que pourrait rencontrer cette migration des subventions vers un nouveau modèle basé sur le *« ciblage »* des catégories qui pourront profiter de cette nouvelle mesure. De ce fait, des questions s'imposent sur le modèle que le gouvernement compte appliquer, surtout son efficacité ! Pour l'instant, aucune information n'a filtré sur le sujet. Le gouvernement s'est contenté uniquement d'annoncer la fin du système de subvention directe et le passage obligatoire à la subvention ciblée.

Chèque, allocation, bon alimentaire, de nombreux pays dans le monde ont eu recours à cette méthode pour venir en aide aux personnes défavorisées. A ce jour, aucun des systèmes mis en place n'a réussi une large couverture. Ce qui laisse dire que l'opération n'est pas si aisée, comme essaie de la présenter le gouvernement. Pour l'instant, la seule option envisageable et qui converge les différents points de vue des économistes est celle de la mise en application d'un système déclaratif en premier temps pour permettre la constitution d'un fichier des personnes dans le besoin.

Par ailleurs, du côté des syndicats, la suspension ou bien l'abandon par l'Etat du système des subventions est perçu comme une atteinte au dernier acquis de la classe ouvrière hérité du système socialiste. Autrement dit, un échec de cette opération sera crucial et risque une explosion sociale dont les conséquences seront difficiles à gérer. Le passage forcé vers ce système de ciblage risque d'ébranler le front social, déjà en ébullition depuis des années, avec une revendication phare : la préservation du pouvoir d'achat de la classe ouvrière.

Enfin, il est judicieux d'étudier toutes les éventualités avant l'application d'un nouveau système pour éviter la disparition de la classe moyenne, mais aussi pour protéger l'acquis des luttes ouvrières et la préservation du pouvoir d'achat et le droit à une vie décente. Certes, dans le système actuel, toutes les classes de la société en profitent de la générosité de l'Etat, mais il est temps de mettre de l'ordre dans la maison et de faire en sorte que les aides arrivent aux personnes nécessiteuses■

A. B.

L'État renonce aux recettes des entreprises publiques

Le pourquoi du comment ?

Sauvetage. Le Premier ministre et ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a révélé que l'Etat avait décidé de renoncer aux bénéfices des groupes industriels Sonatrach et Sonelgaz, ainsi que de ceux d'autres entreprises publiques pour leur permettre d'étendre leurs investissements et d'intensifier leurs activités.

Répondant aux questions des membres de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale dans le cadre de la discussion sur le Projet de loi de finances 2022, concernant les sources des déficits budgétaires, le Premier ministre a expliqué que *« le gouvernement s'attend à une baisse des revenus exceptionnels, y compris les bénéfices des entreprises publiques telles que Sonatrach et Sonelgaz »*. Il a déclaré que l'Etat avait décidé de ne pas prendre de bénéfices à Sonatrach et Sonelgaz afin de leur permettre d'investir ces bénéfices dans leurs domaines d'intervention et d'étendre leurs activités.

La déclaration du Premier ministre vient en réponse à une question récurrente, qui est en relation avec le recours de l'Etat au sauvetage des entreprises publiques à coups de milliards de dinars de subventions, pour le rachat de leurs dettes ou pour la compensation de leurs pertes d'exploitation. Une décision qui vient corroborer l'orientation de l'Etat en matière de suspension des subventions, longtemps accordées pour des raisons plutôt d'ordre politique ou social qu'économique, du fait des risques qui menacent ces entreprises de fermeture et des grèves et mouvements sociaux qui s'ensuivent.

Une décision qui vient aussi dans un contexte où la trésorerie de l'Etat n'est pas au meilleur de sa forme, du fait de la crise de la chute des prix du pétrole à la fin de la décennie 2010-2020, appuyée encore par deux

années de stagnation économique. Si le pays tout entier tient encore debout, les finances de l'Etat s'en trouvent, elles, affaiblies, et les priorités sont, du coup, à reconsidérer.

L'orientation est plutôt pour le maintien des aides au profit des classes sociales, sous forme de subventionnement des prix à la consommation, ou d'attribution d'avantages sociaux (logements, aides financières…). Cela du côté de l'Etat. En ce qui concerne les entreprises publiques qui sont au cœur de cette déclaration, les bénéfices concernés par la déclaration du Premier ministre sont versés au ministère des Finances, donc au Trésor public, sous forme de dividendes, issus des bénéfices réalisés chaque année. En matière de chiffres, les bénéfices réalisés par les deux géants publics sont, à eux seuls, dignes de *« faire l'affaire »*. L'Etat renonce, ainsi, à la perception de dividendes d'un montant important qui, si les pertes occasionnées par des situations conjoncturelles telles que la Covid ou celles liées à la chute des prix du pétrole au niveau mondial étaient écartées, peut dépasser les 500 milliards de dinars.

Les deux grands groupes de sociétés sont à même d'exploiter les dividendes non distribués à l'effet de développer leurs activités, particulièrement si l'on sait que chacun d'entre eux dispose d'un important portefeuille de sociétés exerçant dans des activités diverses. Cependant, si l'Etat décide de ne pas réclamer son dû auprès de ces sociétés, il n'y aura aucun doute sur la nature du programme de développement qui sera engagé à leur niveau. Il s'agira certainement des programmes propres gelés depuis des années, comme l'a été le cas pour le Groupe Sonelgaz, qui s'est consacré uniquement aux programmes nationaux de l'Etat (PNE et PNG, abréviations de Programme national électricité/gaz). Dans le cadre de leurs stratégies de déploiement à l'international, cet argent peut contribuer au renforcement des plans stratégiques ambitieux que se sont fixés leurs dirigeants respectifs.

Si cela est le cas pour des groupes industriels aussi solides que Sonatrach et Sonelgaz, que dire des autres entreprises publiques, puisque le Premier ministre intègre dans cette initiative *« d'autres entreprises publiques »* et ce, bien que ces entreprises n'aient pas été nommément citées.

Cela suscite le questionnement à propos de la capacité des entreprises visées à se redéployer dans un cadre économique d'expansion et de la capacité de leurs structures financières à supporter le volume important des investissements qu'elles doivent consentir pour développer leurs activités. Seront-elles à même de relever non pas un défi, mais un vrai challenge qui pourrait engager leur pronostic vital en cas d'échec ?

L'Etat serait-il prêt pour les soutenir encore en cas de difficultés ou bien serait-ce les prémices de privatisations, dans le cas où l'Etat ne peut pas les prendre en charge comme le cas l'a été pendant des années ? Questions qui méritent des réponses. Dossier à suivre■

A. A. B.

L'Unep plaide pour la création d'une agence des participations de l'État

L'Union nationale des entrepreneurs publics (Unep) recommande la création d'une agence des participations de l'État chargée de coordonner, de suivre et de booster l'activité des entreprises publiques. Selon les experts, les différentes opérations de restructuration du secteur public marchand n'ont pas permis l'émergence d'entreprises financièrement équilibrées.

Les entreprises publiques n'ont jamais été maîtresses de leur destin, en dépit des tentatives d'autonomie qui leur ont été accordées, notamment en 1988. Leur assainissement s'est alors imposé à leur propriétaire et continue encore de l'être, privant l'économie de ressources colossales. Il est impératif de réfléchir à un mode d'organisation de gestion et de gouvernance du secteur public marchand qui soit en adéquation avec à la fois les orientations stratégiques des pouvoirs publics et les objectifs de rentabilité de l'entreprise publique économique, afin de renforcer sa contribution à la croissance, plaide l'Unep.

Les représentants de l'Union pensent que le mécanisme juridique qui pourrait être pris dans ce cadre devra lever les équivoques, notamment du fait que les entreprises publiques appartiennent au secteur concurrentiel régi par le droit privé. Les finances gérées par les entreprises publiques ne sont pas des deniers publics ; elles représentent des capitaux marchands de l'État soumis aux risques encourus par leur gestion■

Sécurité alimentaire

L'Algérie peut mieux faire

Dysfonctionnement. Même si elle a été prise à titre urgent et exceptionnelle, la décision du président Tebboune concernant une instruction adressée particulièrement aux ministres du Commerce et de l'Agriculture pour recourir à l'importation de produits de large consommation et des viandes blanches demeure indéniablement un désaveu qui ne dit pas son nom à l'encontre de ces deux responsables.

Par Rabah Abdessemed

Le récent scandale de la pomme de terre à 150 DA a été mis sur le compte d'une simple affaire de spéculation. Trop facile d'identifier un seul coupable alors que le véritable problème réside ailleurs. Cependant, les deux premiers responsables gouvernementaux concernés par la flambée des prix des produits de large consommation, à savoir les ministres de l'Agriculture et du Commerce, savent pertinemment que l'origine du dysfonctionnement du marché ne peut être endossée que par le phénomène de la spéculation.

L'absence d'un système de régulation maîtrisée du marché par manque de l'offre de la production conjugué à une hausse des matières premières sur le marché international sont deux raisons plus sérieuses qui portent préjudice à la sécurité alimentaire de l'Algérie. Du coup, la moindre perturbation de l'importation des intrants clés pour ces filières aura des conséquences immédiates sur la production nationale et, donc, l'approvisionnement du marché.

Retour à la case départ

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a récemment déclaré avec fierté que l'Algérie figure, depuis 15 jours, dans la cellule bleue de l'Organisation des Nations unies (Onu), en vertu d'un communiqué publié par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il affirme que si la FAO a classé l'Algérie dans la cellule bleue, en tant que seul pays en Afrique et dans le monde arabe à assurer la sécurité alimentaire, *« nous déduisons que la disponibilité existe et la sécurité alimentaire a été réalisée »*.

Cependant, même si elle a été prise à titre urgent et exceptionnelle, la décision du président Tebboune concernant une instruction adressée particulièrement aux ministres du Commerce et de l'Agriculture pour recourir à l'importation de produits de large consommation et des viandes blanches demeure indéniablement un désaveu qui ne dit pas son nom à l'encontre de ces deux responsables. Pourquoi ? Bien avant le début du mois de Ramadan, autrement dit avril 2021, ces deux ministres ont répondu à chaque préoccupation des consommateurs, les mettant dans l'assurance que les produits alimentaires seront disponibles et à des prix à la portée de toutes les bourses durant le mois sacré.

Finalement, il s'est avéré que ce sont les ménages qui ont vécu l'enfer suite à la flambée de la mercuriale. Cela étant dit, on se demande de quel concept de sécurité alimentaire parle Abdelhamid Hemdani. Et pourtant, lorsqu'il y a abondance de produits sur le marché, c'est la loi de l'offre et de la demande qui fait que logiquement les prix baissent.

L'Algérie peut mieux faire en matière de sécurité alimentaire

Loin de nous de remettre en cause les substantiels progrès réalisés par l'Algérie en matière de sécurité alimentaire, mais force est de constater qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Le

ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hamdani, a affirmé, récemment à Alger, que notre pays avait réalisé *« des acquis importants »* en matière de sécurité alimentaire. *« L'Algérie a réussi à atteindre la première place en Afrique en matière de sécurité alimentaire selon le classement du Programme alimentaire mondial (Pam) des Nations unies »*, a fait savoir M. Hamdani dans une allocution prononcée à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation qui coïncide avec le 16 octobre de chaque année.

Le ministre a souligné que son secteur œuvrait à la multiplication de ces acquis, notamment à travers la mise en œuvre de la feuille de route à l'horizon 2020-2024. Cette feuille de route vise le développement de la production agricole à travers l'expansion des surfaces irriguées, l'amélioration des niveaux de rentabilité, l'exploitation rationnelle des terres agricoles et la promotion des zones steppiques, outre l'intégration des connaissances et la numérisation des programmes de développement sectoriel.

Relèvement du niveau de la sécurité alimentaire du pays

D'après le Plan d'action du gouvernement, il est question de poursuivre la relance de l'activité agricole à travers la Politique de renouveau agricole et rural qui vise à assurer la sécurité alimentaire durable du pays et le développement humain équilibré, sans exclusion ni marginalisation dans les territoires ruraux revitalisés.

Cette politique s'articule autour de trois piliers complémentaires, à savoir :

- une gouvernance dynamique du secteur agricole et rural ;
- une croissance économique internalisée, soutenue et durable ;
- une efficacité accrue des outils et instruments de gestion publique.

Dans cette perspective, le programme des actions prioritaires retenues à court et moyen termes vise à toucher l'ensemble des zones rurales. Il s'articule autour :

A/ de la promotion d'un nouveau cadre de concertation et de partenariat des acteurs professionnels et interprofessionnels par :

- le renforcement du partenariat public/privé basé sur la redynamisation des Conseils interprofessionnels par filière et leurs déclinaisons au niveau régional ;
- le lancement, à titre pilote, de pôles agro-alimentaires intégrés comme forme d'organisation interprofessionnelle pour ancrer les filières dans une approche territoriale de proximité et dans le but d'assurer une convergence et des relations de confiance entre les différents acteurs ;
- la promotion du mutualisme et de l'entraide agricole.

B/ du renforcement du dispositif de régulation des produits agricoles de large consommation (céréales, lait, pomme de terre, viandes rouge et blanche) par :

- la consolidation des instruments et outils financiers adaptés aux mesures d'intervention à caractère d'urgence dans le cadre de l'adaptation de l'offre et de la demande de produits de large consommation ;
- la réhabilitation et l'extension des capacités de stockage afin de garantir des stocks de sécurité pour assurer l'approvisionnement régulier des marchés et réduire au maximum les variations saisonnières des prix des produits agricoles de large consommation ;
- le renforcement du système d'information du dispositif de régulation des produits de large consommation par la création d'un observatoire des filières et surtout un système de veille opérationnel d'anticipation.

C/ de l'intensification des systèmes durables de production à promouvoir et à généraliser dans les filières agricoles. Ils seront fondés sur :

- l'amélioration de la productivité des ressources hydriques dans l'agriculture ;
- l'extension de l'irrigation partielle ou d'appoint à la sole céréalière menée en mode pluvial. L'objectif retenu pour la sole irriguée à l'horizon 2014 est de 1,6 million ha. La concrétisation de cet objectif permettra de sécuriser près de 70% de la production agricole nationale en volume. A cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre :
- le développement de l'automatisation et de la mécanisation des filières agricoles afin de répondre à la baisse de la disponibilité de la main-d'œuvre agricole et aux exigences d'une utilisation intensive de la surface agricole utile ;
- à la rationalisation de l'utilisation des engrais chimiques et protection de la fertilité des sols en favorisant les apports complémentaires de la fertilisation organique et biologique ;
- le développement de l'utilisation de semences, plants et géniteurs de qualité et résistant aux effets directs et indirects des changements climatiques ;
- la réhabilitation et modernisation des infrastructures d'élevage.

D/ de la consolidation des programmes du renouveau rural par :

- l'accompagnement et l'engagement du portefeuille de projets prévu (6.000 Projets de proximité de développement rural intégré PPDRI) pour 2013-2014 ;
- la valorisation du portefeuille d'études réalisées et/ou en cours, à concrétiser à travers la mise en œuvre de leur plan d'action ;
- le recentrage des programmes de développement concernant les bassins versants, la lutte contre la désertification, la gestion et l'extension du patrimoine forestier et la conservation des écosystèmes naturels par la mise en place des indicateurs de suivi et de performance.

E/ des outils financiers et procédures de soutien plus efficaces et plus accessibles aux agriculteurs, éleveurs et PME.

F/ de la sécurisation foncière des exploitants agricoles.

G/ du renforcement des capacités humaines et d'assistance technique.

H/ du renforcement institutionnel de l'administration agricole et forestière.

Développement de la pêche et des ressources halieutiques

La démarche du gouvernement dans ce domaine s'articule autour :

- du renforcement de l'organisation des professionnels et des opérateurs économiques ;
- du développement des capacités d'accueil de la pêche artisanale et des petits métiers de la pêche dans les zones particulièrement déshéritées du littoral national ;
- de la promotion et du développement de l'aquaculture en vue de diversifier les productions nationales et suppléer aux limites d'exploitations imposées par les réserves maritimes des principales pêcheries ;
- de l'amélioration des connaissances actuelles sur l'étendue des ressources halieutiques nationales ;
- du développement de l'offre de formation ainsi que leur mise en adéquation avec les exigences dans les domaines de sécurité maritime et des configurations d'exploitation des ressources halieutiques en mer mais également des nouvelles techniques et technologies d'aquaculture ;
- du renforcement des dispositifs de contrôle des débarquements de la pêche afin d'assurer un meilleur suivi des statistiques de production de la flottille, organiser les marchés de gros et garantir l'innocuité des produits pêchés■

L'Algérie classée première en Afrique

L'Algérie a été classée par le Programme d'alimentation mondial (Pam) des Nations unies première en Afrique en matière de sécurité alimentaire.

Dans sa dernière cartographie de la pauvreté, publiée récemment sur son site web, le Pam a classé l'Algérie dans la catégorie des pays dont le taux de personnes sous-alimentées est inférieur à 2,5% de la population totale, durant la période 2018-2020. Elle est le seul pays en Afrique à ne pas dépasser ce seuil. Ainsi, l'Algérie est répertoriée dans la même catégorie que la majorité des pays européens, des Etats-Unis, du Canada, de la Chine, de la Russie, du Brésil et de l'Australie, entre autres.

En Afrique, le Maroc est classé dans la deuxième catégorie qui regroupe les pays dont le taux de la population touchée par la sous-alimentation varie entre 2,5 et 4,9%. Parmi les pays les plus impactés par le phénomène de la sous-alimentation, le Pam dénombre la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Madagascar avec un pourcentage supérieur à 35% de leur population■

zakrea.net

conception de sites
conception graphique
hébergement de sites
rédaction de contenu
applications mobiles

VOTRE SITE WEB SUR UN PLATEAU !

WEB & GRAPHIC DESIGN

CONTACTEZ-NOUS POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Cité Allaoua, Seddouk Centre - Bejaïa, Algérie
+213 (0)5 52 805 405 / +213 (0)5 42 951 522
contact@zakrea.net / marimel.rabiai@gmail.com

www.zakrea.net

zakrea.net
marimel.rbi
zakrea
+213 552 805 405

PLF 2022

Eriger les start-up en locomotive de l'économie nationale

Encourageant. Les entreprises disposant du label start-up sont déchargées de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), de l'IRG ou de l'IBS ainsi que de l'impôt forfaitaire unique (IFU) pour une durée de quatre ans, à compter de la date d'obtention du label, avec une année supplémentaire en cas de renouvellement.

Le Projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2022 annonce une série de mesures dont certaines sont inscrites au chapitre de l'inédit. Présenté par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le texte confirme l'orientation du gouvernement à booster les start-up et à en faire une des locomotives de l'économie nationale. Les entreprises disposant du label start-up sont déchargées de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), de l'IRG ou de l'IBS ainsi que de l'impôt forfaitaire unique (IFU) pour une durée de quatre ans, à compter de la date d'obtention du label, avec une année supplémentaire en cas de renouvellement.

L'Algérie a pris conscience de l'importance de disposer de start-up innovantes pour créer de la croissance. Toutefois, Aïcha Bekaddour, de l'Université de Béchar, précise que notre pays enregistre une faible densité de création de PME dont les start-up ne présentent qu'une part négligeable et un nombre réduit d'incubateurs. Une situation, dit-elle, qui reflète *« la vulnérabilité de l'écosystème entrepreneurial actuel qui demeure encore au stade embryonnaire et nécessite l'engagement de toutes les parties prenantes pour le développer »*.

L'universitaire propose, entre autres, des mécanismes de subvention qui vont aider les investisseurs à *« tempérer les risques associés au développement de nouveaux marchés »*. Notons que des exonérations sont aussi accordées à d'autres catégories. Toute activité ou projet éligible aux dispositifs d'aide à l'emploi régis par l'Anade, la Cnac ou l'Angem seront exonérés totalement de l'Impôt sur le revenu global (IRG), de l'Impôt sur le bénéfice des entreprises (IBS) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour une période de trois ans. Le temps de permettre aux différentes entités de mieux s'installer. Mieux, la durée atteint les 6 ans pour les activités implantées dans une zone à promouvoir.

Une prorogation de deux années est prévue lorsque les promoteurs d'investissements s'engagent à recruter au moins trois employés à durée indéterminée. Au sujet de l'IRG, le PLF propose une refonte totale du barème dudit impôt afin d'alléger la pression fiscale sur les revenus des ménages. Des ajustements seront apportés dans les tranches de revenus et les taux d'imposition y correspondant. Le projet souligne également que les revenus qui n'excèdent pas 30.000 dinars bénéficient d'une exonération totale de l'IRG, tandis que les revenus supérieurs à 30.000 et inférieurs à 35.000 dinars bénéficient d'un deuxième abattement supplémentaire.

Le texte en question propose de consacrer le principe de la globalité de l'imposition des revenus des personnes physiques. Il s'agit d'intégrer la base imposable à soumettre au barème de l'IRG, au lieu de situation du domicile, l'ensemble des revenus réalisés par une personne à l'exception de certains revenus pour lesquels l'imposition libératoire est maintenue eu égard à la nature de ces revenus.

Au chapitre de la subvention publique, le PLF 2022 prévoit la création d'un dispositif national de compensation au profit des ménages nécessiteux, qui sera mis en place suite à la suppression du système de subventions généralisées. Toujours sur le plan social, le texte présenté à l'APN stipule que les logements du secteur public locatif à caractère social financés sur concours définitif du budget de l'Etat sont incessibles à compter du 31 décembre 2022. Une mesure qui vise à lutter contre toute spéculation dans le secteur immobilier■

M. H.

SAP S/4HANA®

Ouvrir votre entreprise sur l'ère nouvelle des systèmes de gestion collaboratifs est une question d'harmonie. Chacun doit faire son travail, selon les règles et suivant un enchaînement connu d'avance, en assurant une circulation fluide de l'information.

SAP S/4HANA, dernier né des systèmes de gestion intégrée du leader mondial SAP, harmonise le fonctionnement de votre entreprise en assurant une gestion du flux d'information et de marchandise d'une manière continue et fluide tout en assurant un contrôle efficace sur l'information et les pratiques.

ITsolutions

SAP Silver Partner

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous mettons à disposition des organisations à taille humaine, un ensemble de technologies et de compétences au service de l'optimisation de la productivité collective et individuelle. Tout au long des 25 années d'expérience et des dizaines de projets au service des entreprises locales, nous avons accumulé un capital expérience non négligeable alliant connaissance parfaite de l'environnement et des contraintes locales à l'expertise, aux méthodologies et aux standards internationaux les plus éprouvés. Notre champ d'action couvre un large éventail d'expertises tel que : – Edition de solutions de gestion adaptées au marché local – Intégration de solutions d'aide à la décision et d'analyse des données – Intégration de solutions de collaboration et portail d'entreprise.

THE BEST RUN SAP®

www.itsolutions.dz / Téléphone : +213 (0)671 727 106 / +213 (0)560 044 717/ +213 (0)21 52 34 25 /E-mail : info@itsolutions.dz

Clôture de l'année financière 2021

Les voyants en vert !

Optimisme. Selon le ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, l'exercice 2021 sera clôturé par une croissance de 4,4% contre un repli de -4,9% en 2020. Une reprise qui s'expliquerait, selon le Premier ministre, par la relance du secteur des hydrocarbures avec 10,3% contre -10,2% enregistré l'année passée.

Asphyxiée par la crise sanitaire et ses retombées sur l'économie nationale durant ces deux dernières années, l'Algérie quitte la zone de turbulences grâce à une envolée des prix du pétrole sur le marché international. Désormais, quand le prix du pétrole se stabilise au-dessus de la barre des 80 dollars le baril, c'est tout le pays qui respire. Le premier argentier du pays affirme que l'année en cours est bien meilleure que les précédentes en raison de l'amélioration des indicateurs économiques et financiers du pays durant cet exercice, *« grâce à une croissance de 10% de l'activité des hydrocarbures »*.

Selon le ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, l'exercice 2021 sera clôturé par une croissance de 4,4% contre un repli de -4,9% en 2020. Une reprise qui s'expliquerait, selon le Premier ministre, par la relance du secteur des hydrocarbures avec 10,3% contre -10,2% enregistré l'année passée. Concernant la balance de paiements qui a enregistré un déficit de 16,4 milliards de dollars en 2020, le ministre estime que pour l'exercice de cette année, le déficit connaîtra un recul de 67% pour se stabiliser à -5,3 milliards de dollars, soit -3,3% du PIB. La balance commerciale, quant à elle, devrait réaliser un excédent de 2,35 mds dollars (+1.5% du PIB), grâce à une augmentation de 62% des exportations des hydrocarbures et de 161% des exportations hors hydrocarbures, avec une baisse de 1,3% des importations. Selon les mêmes prévisions, les exportations des hydrocarbures devraient atteindre 32,4 mds dollars, fin 2021, avec une hausse de 12,3 mds dollars par rapport à l'année 2020 (+62%).

Avec tous ces indicateurs en vert et jaune pour certains, il est prévu que l'année 2021 se clôture avec des recettes budgétaires estimées à 5.858,03 milliards de dinars, contre 5.114,09 milliards de dinars fin 2020, soit une augmentation de 14,5%.

Pour ce qui est des secteurs qui contribuent le plus pour cette reprise et à l'amélioration de ces indicateurs économico-financiers, le ministre cite les hydrocarbures et l'agriculture. Selon ce dernier, l'agriculture, qui a enregistré une croissance de 4,1% contre seulement 1,6% l'année dernière, a contribué à son tour à cette reprise. S'agissant du déficit du Trésor public qui continue de se creuser malgré l'amélioration des recettes de l'Etat, le ministre affirme que le déficit du Trésor devrait atteindre -3.614,2 milliards de dinars à la fin 2021 (-16,5% du PIB), contre un déficit de -2.725,4 milliards de dinars fin 2020 (-14,5% du PIB). Cette aggravation du déficit du Trésor s'explique, selon M. Benabderrahmane par l'augmentation des dépenses budgétaires (+25,2%), principalement due à la hausse des dépenses d'équipement (57,3%).

Pour ce qui est de l'inflation, pour une nouvelle fois, le premier argentier du pays a omis de citer la conséquence directe de ce taux d'inflation qui ne cesse de grimper et fournit une explication commerciale à une problématique économique. Selon ce dernier, la hausse du taux d'inflation est *« principalement due à la hausse des prix des matières premières au niveau international, ainsi qu'aux coûts inhérents à la logistique »*, explique-t-il.

Enfin, d'après toutes ces données fournies par le ministre des Finances, on constate que l'agriculture et les hydrocarbures restent les deux secteurs qui contribuent le plus à la relance économique d'où la nécessité de fournir plus d'efforts pour répondre aux aspirations des travailleurs et acteurs de ces deux secteurs pour maintenir la barre haut■

A. B.

المغاربية للإيجار المالي الجزائر
ⵎⴰⵖⵔⴻⴱ ⵍⵉⵊⵊⴰⵔ ⵏ ⵜⵜⴰⵡⵓⵔⵉ ⵏ ⵜⵣⵣⴰⵢⵔ
MAGHREB LEASING ALGERIE

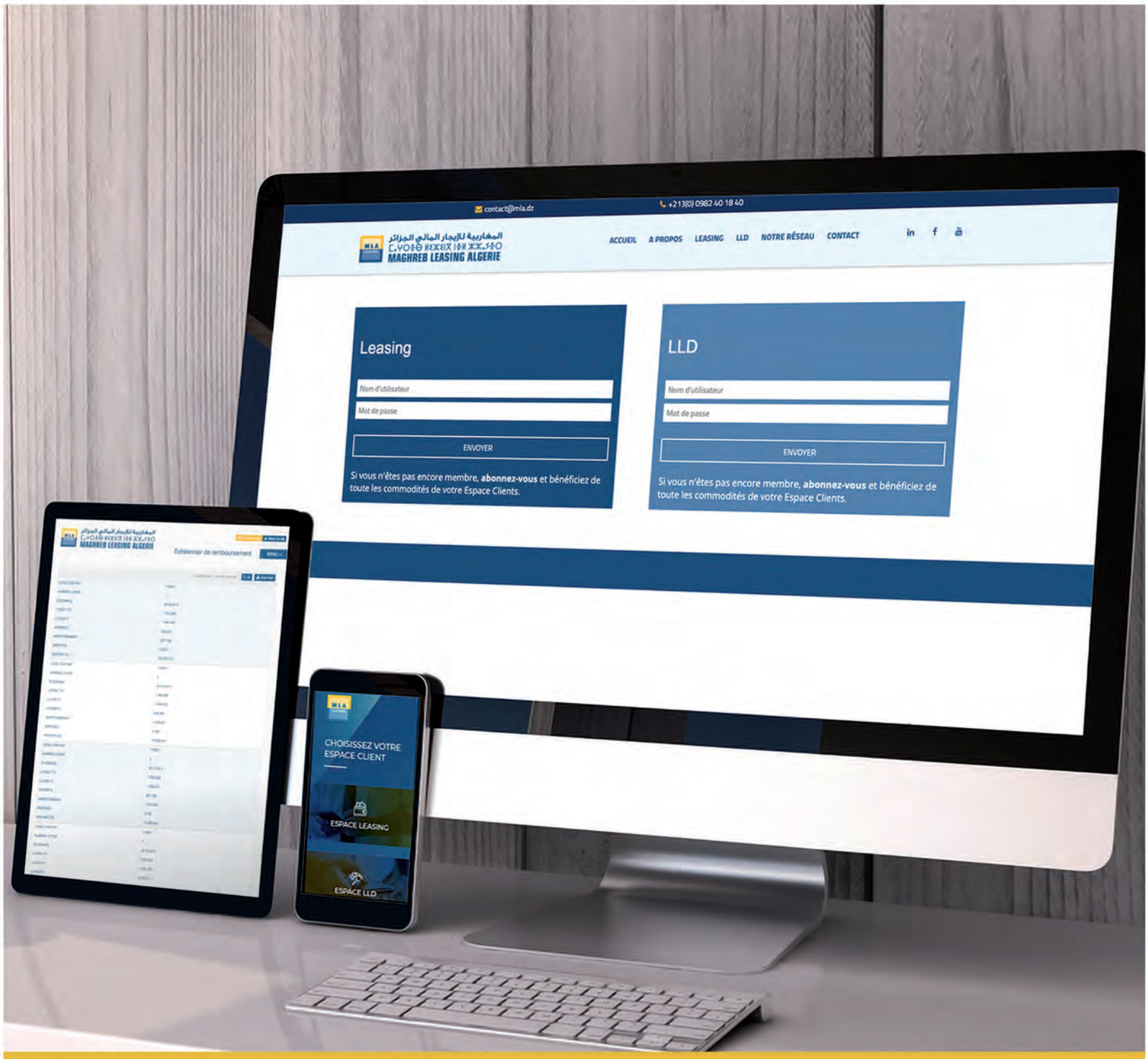

Votre Espace Client MLA Leasing pour Gérer votre compte en ligne

Grâce à notre service en ligne et notre **MLA Mobile App**, vous pouvez accéder à votre espace personnalisé, gérer votre compte et rester connectés où que vous soyez.

Découvrez toute la commodité des services mobiles de notre application **MLA Mobile App**

Téléchargeable gratuitement sur :

Secteur pharmaceutique

Fabrication locale de vaccins contre la Covid-19, un tremplin « international » pour SAIDAL ?

En se lançant, dès le début 2020, dans la fabrication de la chloroquine utilisée dans le protocole thérapeutique adopté par les pouvoirs publics dans le traitement des malades atteints par le coronavirus 19, le Groupe pharmaceutique national SAIDAL a inscrit son action dans la lutte contre la propagation de cette pathologie et répondre à des besoins fondamentaux liés à la préservation de la santé publique en assurant la disponibilité des produits pharmaceutiques nécessaires pour faire face à cette pandémie.

En 2021, le groupe SAIDAL a franchi une nouvelle étape dans ce processus, en entamant l'aventure de la fabrication du vaccin anti-Covid-19, en collaboration avec l'entreprise pharmaceutique chinoise SINOVAC. Au-delà de garantir la disponibilité du vaccin en Algérie, il s'agit aussi de mettre le curseur sur l'exportation de ce produit vers les pays africains et arabes.

Le lancement de la fabrication du vaccin anti-Covid-19 a été un franc succès ; pouvez-vous nous en dire davantage ?

Le lancement de la fabrication du vaccin anti-Covid-19 par notre Groupe est un réel succès. En effet, et depuis le 29 septembre 2021, la production du vaccin anti-Covid-19 est devenue effective avec la production des premiers lots de validation du premier vaccin anti-Covid-19 fabriqué en Algérie par notre Groupe avec une projection de production de 5,3 millions de doses à partir de janvier 2022 et 96 millions de doses d'ici fin 2022.

Ce projet réalisé en un temps record (seulement deux mois après la signature du contrat) est porté par le ministère de l'Industrie pharmaceutique en application des instructions du président de la République, visant la domiciliation de la production du vaccin anti-Covid -19 en Algérie afin d'assurer notre souveraineté sanitaire et répondre à la demande du plan de vaccination mis en place contre la pandémie.

Le Groupe SAIDAL devient aussi le premier laboratoire pharmaceutique en Afrique à disposer de la licence du partenaire chinois SINOVAC pour fabriquer le vaccin algérien sous le même nom commercial, Corona Vac.

Les autorités ont évoqué la phase d'exportation du vaccin vers les pays africains ; quelle est la stratégie de SAIDAL en amont de cette phase ?

Pour garantir une politique d'exportation efficace, nous avons misé sur la production d'un vaccin de qualité validé par l'OMS et qui répond, donc, aux normes internationales en matière d'innocuité, d'efficacité et de fabrication. Nos installations et procédures de fabrication ont fait l'objet d'une inspection et une validation par une délégation d'experts chinois en vue de garantir sa conformité.

Par ailleurs, notre Groupe dispose de capacités de production de 320.000 doses par jour sur un shift de 8h, soit 8 millions de doses par mois, et dispose des capacités pour pouvoir produire 200 millions de doses par an, en ayant recours à 2 brigades de 8 h.

Avec l'unité de Constantine, SAIDAL a les moyens de répondre aux besoins nationaux et de dégager des

صيدال
SAIDAL

quantités supplémentaires pour l'exportation vers les pays d'Afrique et les pays arabes, sans augmenter les capacités de production ni recourir à d'autres unités de production.

Le président de la République compte sur SAIDAL pour redorer le blason du secteur pharmaceutique en Algérie ; pourrait-on voir d'autres vaccins sortir prochainement de vos laboratoires ?

Le président de la République a donné des instructions visant à relancer et promouvoir l'entreprise SAIDAL comme instrument de souveraineté sanitaire. Pour cela, nous avons mis tous les moyens humains et matériels pour la réussite de ce projet qui marque une nouvelle ère dans l'histoire de notre Groupe, qui fait son premier pas dans le domaine de la biotechnologie et pourra envisager dorénavant, pourquoi pas, la production d'autres vaccins.

Pensez-vous qu'une nouvelle stratégie commerciale s'impose pour contrecarrer les velléités concurrentielles du secteur privé ?

Le marché du médicament est aujourd'hui saturé et la concurrence est extrêmement rude. La compétitivité d'une entreprise passe impérativement aujourd'hui par sa capacité à développer sa stratégie lui permettant de faire face à cette concurrence et, surtout, d'en sortir gagnante. C'est pour cela que notre stratégie commerciale est essentiellement basée sur le développement de nouvelles molécules qui ne sont pas encore produites en Algérie et aller vers des segments qui ne sont pas encore satisfaits (oncologie et biotechnologie).

Nous comptons sur notre ministère et sur les instances sanitaires pour jouer le rôle de régulateur sur le marché du médicament■

Industrie pharmaceutique

Garantir une indépendance stratégique durable

Avancée. Jouissant d'une assise déjà assez importante en matière de complexes et d'unités de fabrication de médicaments, le pays est passé à un autre stade plus important qui a consisté en la production de médicaments de qualité et de nouvelle génération, destinés non seulement pour satisfaire la demande nationale mais aussi pour passer à la phase de l'exportation.

« *A quelque chose malheur est bon»*, c'est le cas de le dire s'agissant de l'avènement de la pandémie de Covid-19 qui a eu le mérite de réveiller les consciences des décideurs algériens. En effet, la crise sanitaire a dévoilé les problèmes récurrents d'approvisionnement, notamment en matériel médical et en produits pharmaceutiques nécessaires dans la lutte contre le virus, à savoir concentrateurs d'oxygène, masques, gants… Mais bien avant l'apparition du fameux virus, des médicaments essentiels ont manqué manifestement dans nos hôpitaux et officines, c'est pourquoi un ministère à part entière dédié à l'Industrie pharmaceutique a été créé en juin 2020, témoignant de toute l'importance et l'intérêt qu'accorde l'Etat à la sécurité sanitaire de l'Algérie.

Deux objectifs capitaux

Jouissant d'une assise déjà assez importante en matière de complexes et d'unités de fabrication de médicaments, le pays est passé à un autre stade plus important qui a consisté en la production de médicaments de qualité et de nouvelle génération, destinés non seulement pour satisfaire la demande nationale mais aussi pour passer à la phase de l'exportation. Dans le but de bien encadrer la nouvelle politique nationale relevant de l'industrie pharmaceutique, le président de la République a tenu à confier la responsabilité de la récente Agence nationale de sécurité sanitaire à deux éminences médicales et autorités scientifiques reconnues au plus haut

niveau international, en l'occurrence, les professeurs Kamel Sanhadji et Elias Zerhouni. L'Agence est une *« institution d'observation, de concertation, de veille stratégique, d'orientation et d'alerte en matière de sécurité sanitaire »*, précise le décret présidentiel n° 20-158 du 13 juin 2020, portant sa création. Elle est également chargée, en concertation avec les structures concernées, d'*« élaborer la stratégie nationale de sécurité sanitaire et de veiller à sa mise œuvre »*, tout en assurant la coordination des programmes nationaux de prévention et de lutte contre les menaces et risques de crises sanitaires. Cela étant, le premier objectif des autorités algériennes dans ce secteur hautement stratégique, considéré comme une chasse gardée sous l'emprise des grands laboratoires pharmaceutiques du monde, demeure celui de la production locale suffisante de médicaments afin de la substituer à l'importation et de la dépendance par rapport aux pays producteurs.

Dans ce même ordre d'idées, force est de constater que les premiers fruits de la politique de relance du secteur de l'industrie pharmaceutique commence à mûrir, puisqu'une baisse de la facture d'importation, avec une économie de 500 millions de dollars escomptée pour l'année 2021, a été enregistrée ainsi que le maintien de ce rythme les années à venir.

Des actions et des résultats

La nomenclature nationale des produits pharmaceutiques compte, désormais, 1.102 produits fabriqués localement et, donc, inscrits sur la liste des Dénominations communes internationales (DCI) tandis que le nombre des produits exclusivement importés s'élève à 247 produits. Du coup, dans ce cadre, les investissements futurs seront menés en privilégiant les médicaments à haute valeur ajoutée, autrement dit, les médicaments anticancer, les insulines et autres produits strictement importés de manière à couvrir 70% des besoins nationaux et à réduire les déséquilibres de la balance commerciale.

Aussi, il est question d'organiser la régulation du marché des médicaments à la lumière des développements des tendances des marchés national et international en ce qui concerne les différents produits pharmaceutiques. En vue de réduire la facture d'importation du secteur, le ministère veille à maîtriser les importations sans pour autant créer une situation de pénurie de

médicaments. Parmi les mesures prises dans ce sens, figurent l'établissement de certificats de régulation et l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour l'importation, ainsi que la création d'une plateforme numérique afin de traiter les programmes de production et d'importation.

En outre, les responsables du département ministériel des industries pharmaceutiques comptent sur l'accélération de l'enregistrement des premiers médicaments bio-thérapeutiques similaires et des médicaments génériques pour mettre fin au monopole et réduire les prix des médicaments qui ne sont pas à la portée des malades à faible revenu.

D'ailleurs, depuis le mois de janvier de cette année, pas moins de 17 médicaments bio-thérapeutiques similaires ont été enregistrés pour la première fois en Algérie. Parmi ce qui a été présenté au président de la République, le plan de travail approuvé par le ministère, qui repose sur l'assurance de la fourniture de matériels pharmaceutiques, notamment les médicaments essentiels, avec une garantie économique de rendre ces matériels accessibles à tous les citoyens, ainsi que la mise en place d'un cadre réglementaire et le développement d'outils pour assurer la qualité, l'efficacité et la sécurité, en plus de consacrer l'industrie pharmaceutique nationale comme un secteur générateur de richesse.

Sur un autre chapitre, la réforme et la modernisation du cadre réglementaire de l'industrie pharmaceutique ont permis l'élaboration de 51 textes juridiques, dont 39 ont été promulgués. Ces textes visent à jeter les bases d'une nouvelle politique pharmaceutique. A cet effet, le ministre a évoqué les réformes organisationnelles qui doivent être menées d'urgence, telles que l'achèvement du décret relatif à la définition des substances pharmaceutiques et aux modalités d'établissement et de mise à jour du Code du médicament.

Plan d'action du gouvernement dans le secteur des industries pharmaceutiques

Le Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République prévoit une *« meilleure sécurité sanitaire »* portée par le secteur de l'industrie pharmaceutique, notamment à travers la réforme de la réglementation et la disponibilité des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux. Pour ce faire, le gouvernement compte poursuivre les réformes du cadre réglementaire et mettre en place un cadre assurant la qualité et la recherche et développement au titre des études cliniques et de la bioéquivalence pour les médicaments génériques, ainsi que de réguler et de moraliser l'activité de l'information scientifique et la publicité des produits pharmaceutiques. Il s'agit également d'adapter le cadre réglementaire *« et de préciser les modalités d'établissement et de mise à jour de la nomenclature nationale des produits pharmaceutiques, afin de répondre à la problématique de la confusion entretenue avec les compléments alimentaires et les produits de nutrition spécifique »*.

La réforme concerne aussi, selon le document, la détermination de la liste des médicaments ne relevant pas de la prescription obligatoire afin de réduire le recours à l'automédication pouvant engendrer des tensions sur la disponibilité des produits pharmaceutiques. De plus, il est question de lutter contre le phénomène de la toxicomanie et de l'usage détourné des produits pharmaceutiques par la mise en place des commissions intersectorielles. L'autre aspect abordé dans le Plan d'action est celui d'assurer la disponibilité des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux à travers l'installation du comité des médicaments essentiels, l'anticipation du traitement des programmes prévisionnels d'importation ainsi que l'exploitation de la nouvelle plateforme numérique pour le traitement des programmes de production et d'importation et le suivi en temps réel de la disponibilité et l'anticipation des éventuelles ruptures par l'Observatoire national de veille sur la disponibilité.

Le gouvernement envisage également de mettre en place une veille stratégique sur la disponibilité des stocks de sécurité pour les produits finis et les matières premières au niveau des établissements pharmaceutiques, ainsi que d'assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, à travers le renforcement du contrôle des établissements de production. Il est envisagé aussi la promotion de la fabrication locale des intrants et matières premières et la poursuite de l'encouragement des investissements orientés vers les produits utilisés dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

Le Plan d'action prévoit, en outre, de numériser et de dématérialiser les procédures d'enregistrement des produits pharmaceutiques, d'homologation des dispositifs médicaux et d'agrément des établissements pharmaceutiques, ainsi que la création de banque de données sur les prix à l'international pour la matière première, les produits finis et les équipements■

R. A.

لقــاح كوفيــد - 19

يصنع الآن في الجزائر

صيدال
SAIDAL

بالتعاون مع SINOVAC

Développement industriel

Le renforcement du partenariat étranger se confirme

Relance. Le ministre de l'Industrie a appelé, lors d'une audience qu'il a accordée à l'ambassadeur du Japon à Alger, Akira Kono, les entreprises japonaises à intensifier leur présence en Algérie, particulièrement dans le cadre des réformes en cours, a indiqué un communiqué du ministère.

L'option d'un partenariat étranger s'inscrit dans le cadre des nouvelles mesures de relance industrielle. Des opérateurs économiques étrangers sont actuellement en quête de partenaires locaux pour investir en Algérie dans divers secteurs, surtout l'industrie. Et pour preuve, les multiples rencontres dernièrement du ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, avec les représentants des ambassades de différents pays. Le ministre a reçu séparément au siège de son département l'ambassadeur de la République islamique d'Iran en Algérie, Hossein Mashalchizadeh, et l'ambassadrice de la République tchèque en Algérie, Lenka Pokorna, avec lesquels il a examiné les voies et moyens de renforcer la coopération bilatérale.

MM. Zeghdar et Mashalchizadeh ont passé en revue les relations algéro-iraniennes, notamment dans les domaines économique et industriel, et examiné les opportunités de coopération et de partenariat entre les deux pays en matière industrielle, en particulier dans les branches présentant des atouts comme les industries manufacturières, la métallurgie, la sidérurgie et les industries mécanique, chimique et minière. Dans ce cadre, le ministre a fait part de la volonté de l'Algérie de tirer parti de l'expérience iranienne dans le domaine de l'industrie et de la maîtrise technologique pour réaliser la relance économique et industrielle. Après avoir mis en avant les principales réformes menées par l'Algérie pour encourager les investissements, M. Zeghdar a appelé les entreprises tchèques à investir en Algérie à la faveur du nouveau système juridique qui assurera un environnement des affaires *« plus stable, plus attractif et plus incitatif »*.

L'ambassadrice tchèque a, quant à elle, fait part de la volonté de certaines entreprises tchèques d'accéder au marché algérien dans nombre de branches industrielles. Par ailleurs, le ministre de l'Industrie a appelé, lors d'une audience qu'il a accordée à l'ambassadeur du Japon à Alger, Akira Kono, les entreprises japonaises à intensifier leur présence en Algérie, particulièrement dans le cadre des réformes en cours, a indiqué un communiqué du ministère. Nous pouvons citer aussi comme exemple le Programme d'appui à la diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires (Padica), dans le cadre de la coopération Algérie-Union européenne qui a été lancée le 25 octobre 2021 à Alger. Dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, les laboratoires pharmaceutiques turcs veulent investir en Algérie dans la production de biotechnologie, notamment en oncologie, un projet qui vient renforcer l'opportunité d'ériger l'Algérie en plate-forme de production destinée à l'export vers le continent africain.

Autant de volonté de la part des investisseurs étrangers pour concrétiser des partenariats en Algérie dans divers secteurs d'activité. Cela se confirme aussi par les différentes mesures prises par le gouvernement dans l'objectif de rendre l'investissement en Algérie plus attractif■

A. F.

MADE IN ALGERIA
إنتاج جزائري

BMS® LIGHTING

De la matière jaillit la lumière

مصباح
Lampe
LED

www.bms-electric.com

garantie 3 ANS

إقتصاد **85%** من الطاقة
SAVES **85%** ENERGY

جديد
new
Nouveau

6500K

3000K

4000K

Se conformant à sa feuille de route

L'Opep+ opte pour la stabilité

Prudence. En dépit d'une toute légère réaction des marchés face à l'annonce américaine, les cours du pétrole sont restés stables. Ils tournaient autour de 81 dollars le baril en ce début du mois.

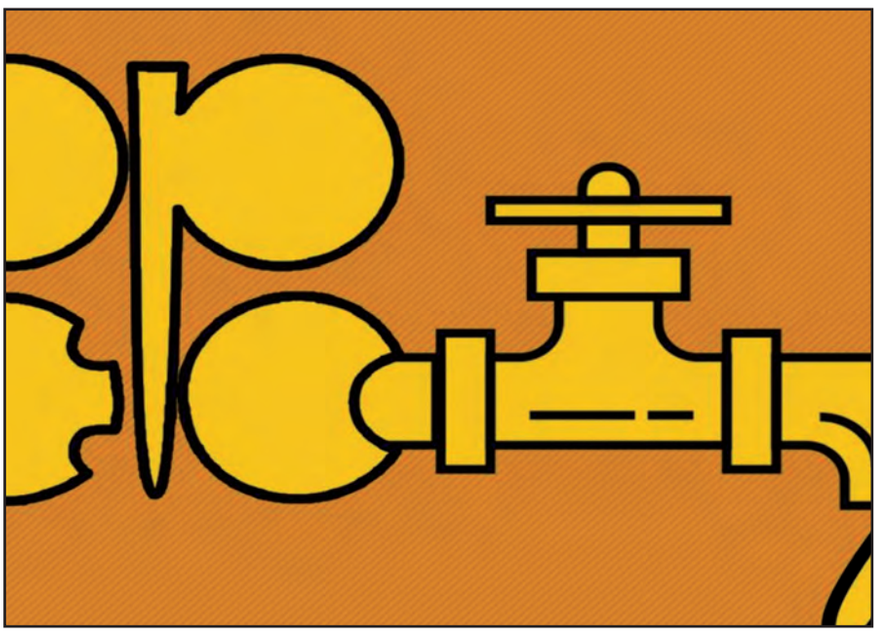

Quelques heures seulement après la décision de l'Opep+ de maintenir inchangés les quotas de production, le pétrole a enregistré une légère hausse. En ce début du mois de novembre, les yeux étaient rivés vers cette réunion des 23 membres de l'Opep+, réunis en visioconférence pour décider du niveau de production du mois de décembre. Ils ont décidé de poursuivre leur feuille de route et de maintenir la hausse de l'offre à un niveau de 400.000 barils et ce, en dépit des appels des pays consommateurs. Ces derniers, à leur tête les États-Unis d'Amérique, ont appelé à un geste plus fort afin de limiter la spirale haussière entamée depuis l'été dernier sur fond d'un ralentissement de l'épidémie de Covid-19.

Les USA s'attendaient, notamment, à une hausse de plus de 600.000 barils. Ce qui n'a pas été réalisé. Suite à cela, les États-Unis comptent faire des gestes pour freiner cette tendance haussière. Selon des analystes, ils ont affirmé *« réfléchir à tous les outils »* pour doper l'offre, y compris la possibilité de puiser dans leurs réserves. En dépit d'une toute légère réaction des marchés face à l'annonce américaine, les cours du pétrole sont restés stables. Ils tournaient autour de 81 dollars le baril en ce début du mois.

Le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour décembre évoluait de 1,09% à plus de 79 dollars. Le Brent de la mer du Nord pour janvier progressait à plus de 81 dollars. Ce qui renseigne sur l'efficacité de la stratégie de l'Opep+.

Mais en attendant la prochaine réunion qui se tiendra le 2 décembre prochain, il convient de souligner que cette stratégie gagnante de l'Opep est à mettre sur le compte d'une prudente politique de l'offre. *« La crise est contenue, mais elle n'est pas encore terminée. Nous devons faire attention à ne pas prendre les choses pour acquises »*, avait affirmé le ministre saoudien de l'Énergie en octobre dernier. Abondant dans le même sens, le SG de l'Opep a également affirmé, en substance, qu'il est nécessaire de rester prudent et attentif à la situation du marché qui est en constante évolution.

Le responsable fait référence, notamment, à l'évolution de la pandémie de Covid-19. Le même ton a été adopté, en marge de la conférence de l'Opep+, par le ministre russe en charge de l'Énergie. Ce dernier a insisté sur le risque d'une reprise des contaminations mettant en péril le peu d'équilibre arraché après une dure année de discipline et de maîtrise de l'offre.

Du côté des consommateurs, il convient de relever la multiplication des initiatives en vue de peser sur l'offre et, par ricochet, agir sur les prix. Toutefois, cela reste inefficace face au niveau de la demande■

S. B.

Sarl LIFTAL est un des leaders dans la Fabrication des élingues Câble, Chaines, Sangles et Systémes de Levage en Algerie

LIFTAL

TÜVRheinland CERTIFIED
ISO 9001:2015 Management system
www.tuv.com
ID 9108649708

LIFTAL SARL
Hai Mekhadma à coté de dar el Moualem BP862 Ouargla - Algérie .
Tél.: +213 (0) 29 71 78 60 / +213 (0) 29 71 65 42/43/44
Fax : +213 (0) 29 71 97 31 / Mob: +213 (0) 0770 94 28 39
E-mail : liftal.sarl@gmail.com / liftal_sling@yahoo.fr
www.liftal-sling.com

Noureddine Daoudi, président de l'agence Alnaft :

« Avant la loi 19-13, nous avions la pression fiscale la plus élevée au monde »

En marge de sa participation au Salon international de l'énergie et des hydrocarbures en Afrique du Nord Napec 2021, Noureddine Daoudi, président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures Alnaft, s'est exprimé dans les colonnes du magazine *L'ACTUEL* au sujet de l'avenir du secteur en Algérie, à l'aune des défis environnementaux et écologiques majeurs auxquels le pays doit apporter des réponses. Entretien exclusif !

Entretien réalisé par Batache Kheïreddine

L'ACTUEL : Tout d'abord, nous vous remercions, M. Daoudi, de nous accueillir au stand d'Alnaft. Pourriez-vous nous faire un état des lieux rapide de la situation de la prospection pétrolière et gazière en Algérie et dans le monde ?

Noureddine Daoudi : Il faut savoir qu'Alnaft, étant propriétaire du domaine minier, fait des demandes au gouvernement pour l'obtention de titres miniers qui permettent à Sonatrach et à ses partenaires de procéder à des projets de prospection. Dernièrement, nous avons obtenu des titres sur l'Algérie du Nord, permettant ainsi à l'entreprise nationale des hydrocarbures et ou à ses partenaires de pouvoir investir dans l'exploration et la recherche.

Sur le plan quantitatif, nous pouvons apprécier les efforts, en observant la tendance sur les quatre dernières années. En effet, cette période a vu la conclusion de 13 contrats (qui s'ajoutent aux contrats déjà en cours) et 3 avenants de cession sur des projets de recherche et d'exploitation des hydrocarbures. En termes de réalisations, sur cette même période, près de 1.040 puits (exploration et développement confondus) ont été forés (soit une moyenne de 260 puits par an), parmi lesquels on compte plus de 300 puits d'exploration. Cet effort, qui comprend également plusieurs autres travaux de recherche, tels que l'acquisition et le traitement sismiques, s'est soldé par la réalisation d'une centaine de découvertes d'hydrocarbures, ayant permis la mise en évidence de réserves d'hydrocarbures prouvées et probables, près de 700 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP).

Sur le plan mondial, les conséquences de la pandémie, au niveau de l'amont pétrolier, ont fait que les investissements mondiaux en exploration et production (E&P) ont fortement baissé, de plus de 30% par rapport à 2019, de même que les budgets alloués aux actifs déjà en production (revus à la baisse de près de 34%).

Au Napec 2021, il a surtout été question de transition énergétique, pourtant l'Algérie semble à la fois être proche et loin de cet objectif ambitieux. Quelle serait, selon vous, l'étape intermédiaire à franchir avant d'entrer pleinement dans ce processus ?

Cette transition dont vous parlez nous est imposés. Nous devons désormais prendre le train en marche sinon nous risquons de rester à quai. C'est un passage obligatoire qui doit, toutefois, se faire de manière douce pour qu'il n'y ait pas trop de casse, car c'est cela même le sens du mot *« transition »*.

Néanmoins, il faudrait que les sources des énergies fossiles et renouvelables soient complémentaires et non qu'il y ait un antagonisme entre elles. Au stade actuel, les énergies vertes ont besoin de l'apport en capitaux qui provient du fossile, un peu à l'image de ce qu'à fait la Norvège pour développer ce créneau. L'idéal serait, donc, qu'un certain équilibre se produise entre les deux sources d'énergie, de telle sorte que la part renouvelable augmente au fur et à mesure que celle du fossile baisse.

Pour ma part, je suis partisan du lancement de petits projets qui viendraient en appoint au modèle actuel, par exemple des petites centrales dans toutes les bases de Sonatrach, afin de diminuer un peu la part du gaz dans les activités quotidiennes, et aller crescendo vers des projets plus ou moins importants, jusqu'en 2040, où il pourrait y avoir un certain mix et arriver à l'objectif de la décarbonatation, à l'horizon 2050.

Justement, les objectifs de décarbonatation poussent l'Algérie à revoir sa feuille de route en matière d'exploration, car ils imposent aux majors pétrolières des nouvelles contraintes techniques et juridiques. Que devrions-nous faire pour permettre à nos partenaires de continuer à travailler avec nous ? Est-ce que nos parts de marché dans le monde sont menacées ?

Si l'on veut passer du modèle d'énergie fossile, polluante, à un modèle d'énergie verte d'origine renouvelable, il faudrait commencer par faire des efforts au niveau de certains domaines. Par exemple, Sonatrach poursuit l'objectif d'être à un niveau de 0% de torchage de gaz, en 2030. Mais pour que ces efforts soient possibles, l'Algérie doit continuer à investir dans la recherche et de développer ses gisements. Elle a également besoin de l'apport technologique de ses partenaires. Mais il faut des incitations pour que leurs projets soient économiquement viables, tout on entrant dans des processus de décarbonatation progressifs.

Quels sont les avantages qu'octroie la nouvelle loi sur les hydrocarbures 13-19 à toute entreprise désirant travailler en Algérie ?

Cette loi découle de l'ancienne (05-07), via laquelle l'Algérie avait lancé un appel d'offres. Pas moins de 31 projets avaient été mis sur la table, et seuls 4 avaient été retenus. Conclusion, cet appel d'offres a été un échec. L'analyse qui a été faite pour comprendre quels étaient les motifs de cet échec a démontré qu'il fallait améliorer cette loi ou la changer. Car l'un des points essentiels qui avait, à l'époque, refroidi tous les partenaires, était celui lié à la fiscalité, jugée trop contraignante par rapport à ce qui se faisait partout ailleurs.

Les benchmarks sur les assiettes fiscales de tous les projets tournaient autour des 60% au moment où ils atteignaient les 80% en Algérie. Nous avions, en effet, la pression fiscale la plus élevée au monde ! Donc, si nous voulions attirer des investisseurs, il nous fallait faire des efforts dans ce sens, autrement ils n'allaient jamais venir chez nous, car il est inconcevable de penser qu'ils accepteraient de travailler à perte. Il s'agit avant tout de business ! De ce fait, la 13-19 vise essentiellement l'assouplissement et l'amélioration des conditions de réalisation des projets, permettant une meilleure rentabilité, laquelle est bénéfique aussi bien pour les investisseurs et opérateurs que pour l'Etat.

Parmi les principales dispositions légales introduites par la loi régissant les activités d'hydrocarbures, je citerai, notamment : un nouveau cadre contractuel avec trois types de contrats d'hydrocarbures adaptés à différents types de projets (participation, partage de production et service à risques) ; un système fiscal simple qui améliore sensiblement le classement de l'Algérie dans la moyenne de prélèvement appliquée par la plupart des Etats producteurs d'hydrocarbures ; l'introduction de plus de flexibilité dans la conduite des opérations pétrolières et la diversification des voies pour la conclusion d'un contrat d'hydrocarbures. Ce nouveau cadre légal permettra, en outre, la mise en œuvre de la feuille de route des pouvoirs publics en faveur de l'intensification de l'effort de recherche et d'exploration, y compris dans l'offshore et le nord du pays pour mettre en évidence de nouvelles réserves d'hydrocarbures ; l'optimisation de l'exploitation des gisements d'hydrocarbures ; l'introduction et l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'amélioration de la récupération ultime des gisements matures et, enfin, l'investissement dans le renforcement des capacités de production.

Le progrès technologique caractérisé par la transformation numérique et l'émergence de l'intelligence artificielle est en train de provoquer une mutation inéluctable du secteur des hydrocarbures ; où en est-on chez Alnaft et Sonatrach ? Est-ce que l'Algérie est prête à relever ce défi ?

Il s'agit-là d'un autre train à prendre en marche ! Les techniques de digitalisation, de big data et d'intelligence artificielle ne sont plus un secret dans notre domaine. L'utilisation de certaines méthodes et process nouveaux permet des gains en temps et en argent considérables, en forage et en production et, par conséquent, une économie de coûts. Mais il faudra à l'Algérie des investissements dans ses capacités humaines avant le matériel.

Dans le cadre du Napec, j'ai eu des discussions avec des sociétés de services qui ont investi dans cette digitalisation, afin de nous projeter sur les voies d'intégrer ces nouvelles technologies au sein de nos différents services. Nous chez Alnaft, nous avons une mission essentielle, qu'est la gestion de la banque de données nationale. Il s'agit d'un capital data tellement important et riche que nous devons bien préserver et bien exploiter pour les générations futures.

Pour terminer, un mot sur l'offshore en Algérie…

Comme vous devez le savoir, Sonatrach avait, en 2018, signé des autorisations de prospection avec des partenaires étrangers au large d'Oran et de Béjaïa. Les premiers travaux réalisés dans le cadre de ces projets étaient de faire de l'acquisition sismique 3D puis une interprétation suite à un traitement des données recueillies. Les autorisations de prospection ont une durée de vie de deux ans, avec possibilité de renouvellement, qui a eu lieu pour un seul projet, le 24 décembre 2020, en l'occurrence celui de la partie est de l'Algérie, pour mieux affiner les études déjà entreprises.

En termes de stratégies, je dirai que notre problématique en Algérie se situe au niveau de l'ancrage des projets, qui sont dans l'ultra deep ou l'offshore profond, dans lequel la tranche d'eau est à 2.000 voire 2.500 mètres. C'est également une zone complètement vierge. Il n'est, donc, pas aisé d'aller entamer un forage rapidement, compte tenu des coûts, car le moindre forage en offshore équivaut à un budget de 100 millions dollars. L'autre contrainte, c'est le respect de l'environnement. De ce fait, je pense qu'il faudrait continuer à faire des travaux de G & G (géologie et géophysique), afin de déterminer le vrai potentiel de l'offshore algérien■

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

www.actuel-dz.com

Indexation du prix du gaz sur celui du pétrole

A quand la fin ?

Révision ? Les fournisseurs de gaz s'approvisionnent historiquement auprès des producteurs selon des formules indexées sur le cours du pétrole et sur l'évolution des contrats à terme.

L'envolée des prix du gaz sur le marché est-elle profitable à l'Algérie ? C'est la question que se posent les Algériens lambda ces jours-ci, notamment avec la crise que connaît le continent européen en la matière, dont l'Algérie couvre 30% du marché. En effet, la hausse de la demande de consommation du gaz dans le Vieux Continent durant la saison hivernale comme en été ne profitera pas à l'Algérie pour une raison : l'Algérie est liée avec des contrats de long terme pour l'approvisionnement en gaz naturel de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie. Un type de contrat qui permet de sécuriser les approvisionnements à un prix stable sur la durée. Et comme les contrats sont signés durant la période de déclin des prix du pétrole sur le marché international, le prix du gaz reste inchangé malgré une évolution importante du prix du pétrole sur le marché.

Pour l'instant, les prix du gaz tournent autour des 50 dollars le BTU et pourront se maintenir à ce niveau jusqu'à la fin de l'année en cours et peut-être jusqu'au premier trimestre de 2022, d'après les explications fournies par le P.-dg de la compagnie nationale des hydrocarbures Toufik Hakar. *« Nous avons nos contrats (gaziers) de long terme, et la hausse des prix n'aura pas de grands effets sur nos prix. Mais, il y a une quantité de gaz (GNL) qui est écoulée sur le marché spot et là, nous allons bénéficier de la hausse des prix »*, a-t-il expliqué.

Pour ce qui est des raisons de la flambée des prix des hydrocarbures, notamment ceux du gaz en Europe, le P.-dg de Sonatrach a expliqué que la hausse des prix sur le marché européen *« est due à un important déséquilibre entre l'offre et la demande. C'est le résultat de la stratégie adoptée par l'Europe visant la sécurisation de ses sources d'énergie. »* De ce fait, les clients européens jouent un doublé : la sécurisation de l'approvisionnement en matière de gaz naturel à bas prix et la préservation de leurs ressources énergétiques, ce qui laisse dire que désormais, ce ne sont pas les pays exportateurs qui décident le prix du gaz, mais bel et bien les clients.

Historiquement, les tarifs du gaz naturel et du pétrole sont liés : le premier est indexé sur le second, et il suffit de regarder les courbes de prix du pétrole et du gaz pour constater que ce lien, même s'il peut avoir tendance à s'estomper, n'est pas près de disparaître totalement. En effet, la baisse du prix du pétrole a considérablement affecté les prix du gaz, par l'intermédiaire des prix de gros : les fournisseurs de gaz s'approvisionnent historiquement auprès des producteurs selon des formules indexées sur le cours du pétrole et sur l'évolution des contrats à terme.

Pour exemple, l'an dernier, le prix du gaz impacté par la fluctuation du prix du pétrole sur le marché international a enregistré son plus bas niveau avec 1 dollar le BTU avant de connaître une remontée importante durant ces derniers mois pour se stabiliser autour de 50 dollars le BTU. De ce fait, l'Algérie compte-t-elle aujourd'hui revoir sa politique commerciale ? Pour l'instant, le P.-dg de la Sonatrach écarte cette option et affirme que le pays est lié avec des contrats à long et court termes avec ses clients européens■

A. B.

Siège Social : Division Aboudi N°02 BP N°85 Blida
Bureau de Liaison Centre : Résidence le Triangle Local K N°112, Staoueli - Alger

Tél : +213 (0) 23 22 00 65 / 023 22 02 82
Fax : +213 (0) 23 22 02 83
Mob : +213 (0) 550 96 13 90
E-Mail : eurl.boukacem@gmail.com
www.eurlboukacem.com

Marché gazier

La politique de l'Europe pointée du doigt

Surchauffe. La ministre américaine de l'Energie, Jennifer Granholm, s'est insurgée, lors d'une visite à Varsovie, contre une *« manipulation »* des prix du gaz en Europe par le biais *« de la thésaurisation ou de l'échec à fournir une offre adéquate »*.

Le ralentissement de la crise de Covid-19 et la reprise économique ont fortement bousculé les marchés du gaz naturel en Europe. Unanimité faite, côté experts : les marchés flambent et le prix du gaz sur les marchés de gros pourront continuer de grimper d'ici 2022. Sur le marché de gros européen Powernext (indice PEG), le prix affiché était de 68€/MWh le 23 septembre 2021. A titre de comparaison, le MWh était à 44€ le 10 août, soit plus de 54% de hausse en un mois et demi. Les stocks gaziers sont à des niveaux relativement bas dans le Vieux Continent suite à un hiver 2020-2021 assez long et froid. Ces stocks, commente Francis Perrin, directeur de recherche à l'Iris, *« doivent être reconstitués à l'approche de l'hiver, ce qui implique des achats supplémentaires de gaz et contribue à pousser les prix à la hausse »*.

Le spécialiste des questions énergétiques souligne que *« l'Europe reçoit moins de cargaisons de gaz naturel liquéfié (GNL) transportées par bateaux du fait de l'attractivité du marché asiatique »*. Dans le court terme, M. Perrin trouve que les marges de manœuvre de l'Union européenne *« ne sont pas immenses »*. Les pays européens pourraient importer davantage de gaz depuis des pays asiatiques mais les prix flambent aussi dans cette région en raison d'un marché du gaz naturel liquéfié tendu. Et comme un malheur ne vient jamais seul, l'explosion des prix du gaz entraîne dans son sillage les prix de l'électricité, et les prix des carburants augmentent eux aussi. Pour l'électricité, le prix sur le marché européen a été multiplié par deux depuis le début de l'année 2021 en raison de la flambée des cours du gaz. *« Il est important que les États membres coopèrent pour voir quelles mesures peuvent être prises aux niveaux national et européen »*, souligne le président de la Commission européenne, Charles Michel. A ce sujet, le P.-dg de Sonatrach, Toufik Hakkar, n'est pas passé par 36 chemins pour affirmer que cette hausse n'est que *« le résultat d'un grand décalage entre l'offre et la demande »*.

Un décalage, précise-t-il, qui *« n'est pas intervenu ex-nihilo, mais suite à la stratégie européenne de sécurité énergétique »*. L'Europe, argumente M. Hekkar, *« a abandonné les contrats à long terme, pourtant garants de stabilité des prix »*. Et tout récemment, c'est au tour du président russe, Vladimir Poutine, de charger l'Europe. *« Toute sa politique était de sortir des contrats à long terme, et cette politique s'est révélée erronée »*, a-t-il déploré. La ministre américaine de l'Énergie, Jennifer Granholm, lors d'une visite à Varsovie, s'est insurgée contre une *« manipulation »* des prix du gaz en Europe par le biais *« de la thésaurisation ou de l'échec à fournir une offre adéquate »*.

D'autres facteurs ont également pesé. Jan Horst-Keppler, professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine, pointe la sécheresse dans certains pays et les augmentations de température qui ont entraîné une demande plus forte en air conditionné. A cela s'ajoutent les réservoirs épuisés par des hivers longs et durs dans certaines régions du monde. Dans la même optique, le spécialiste explique également le manque de stocks en Europe par des interruptions sur la chaîne de valeur du gaz qui ont affecté certains terminaux métayers et les sites de production■

H. M.

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

Chérif Benhabilès, directeur général de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) :

« Notre objectif suprême demeure la sécurité alimentaire de l'Algérie »

Opérer une révolution dans le système de gestion de la mutualité agricole en Algérie, dans le but de l'adapter à la nouvelle donne socio-économique du pays, c'est le grand défi que relèvent depuis plusieurs années les responsables de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA).

Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé, l'architecte de cet immense chantier, soit le directeur général de la CNMA, Chérif Benhabilès, revient sur les nombreuses étapes qui ont jalonné le processus de redynamisation du secteur des assurances agricoles et de sa modernisation.

Entretien réalisé par Rabah Karali

L'ACTUEL : La CNMA a adopté depuis quelques années une politique de proximité qui a pour but de se rapprocher encore plus des agriculteurs et des éleveurs ; estimez-vous que les actions réalisées dans ce cadre ont porté leurs fruits ?

Chérif Benhabilès : Tout d'abord, je dirai que la CNMA a toujours été très proche du monde agricole et rural car c'est une institution par excellence qui essaye d'apporter un certain nombre de solutions aux agriculteurs et éleveurs et autres acteurs du monde rural, sachant pertinemment que le secteur de l'agriculture occupe une place stratégique et importante dans la politique du gouvernement. A partir de là, une feuille de route sectorielle 2020-2024 a été présentée par monsieur le ministre de l'Agriculture et du Développement rural dans laquelle il accorde une place non négligeable à la CNMA en tant qu'outil financier de développement d'une politique agricole.

Nous avons même inscrit dans la feuille de route du ministère un certain nombre d'actions très importantes, à commencer tout d'abord par la modernisation des assurances agricoles qui nous permet d'être un outil de sécurisation des revenus des agriculteurs et la prévention des risques climatiques, tout en offrant d'autres services tels que les micro-crédits qui vont réconforter les agriculteurs, sachant, malheureusement, qu'ils sont totalement exclus du financement classique. Force est de constater que cette politique de rapprochement ne s'est pas faite fortuitement, notamment lorsqu'il est question de la couverture sociale des agriculteurs qui paraît à nos yeux très importante. Autre satisfaction qu'il est utile de mettre en avant concerne l'élargissement de notre réseau de caisses régionales et locales dans la mesure où nous pouvons toucher le plus grand nombre possible d'agriculteurs. Pour ce faire, de nouvelles agences ont été créées particulièrement dans les régions reculées du pays (Sud). A ce jour, nous sommes à 533 agences locales et nous restons sur cette lancée puisque pas plus tard que durant ce mois de novembre, nous avons procédé à l'ouverture de deux agences à Illizi et Mostaganem et avant à Naâma.

Le but que nous recherchons également dans le fait de créer une nouvelle agence est celui également de donner la chance aux diplômés universitaires des zones éloignées de trouver un emploi et c'est une chose extraordinaire pour le bien que cela procure à ces derniers. Nous allons demeurer sur cette dynamique à l'avenir puisque nous tablons sur un programme d'ouverture d'une trentaine d'agences d'ici la fin de l'année en cours, à l'image de celle d'Aïn Salah (Sud) qui vient d'être promue au rang de wilaya et prochainement toutes les autres nouvelles wilayas.

Qu'en est-il des participants des cadres de la CNMA aux différents regroupements locaux ou régionaux et nationaux ?

Vous savez, si on veut augmenter le taux de pénétration des assurances agricoles chez les agriculteurs, nous sommes tenus d'aller vers eux. Aussi, nous avons toute une panoplie de produits que beaucoup d'agriculteurs ne connaissent pas, et c'est à l'occasion des campagnes de sensibilisation que la CNMA saisit l'opportunité pour expliquer aux concernés les intérêts de contracter une assurance, et à partir de là, on a intégré la question de la gestion et la prévention du risque.

D'ailleurs, avant même de procéder à la souscription d'un contrat d'assurance, nos équipes insistent énormément sur l'aspect prévention parce que c'est le véritable investissement. Aussi, pour assurer la réussite de notre programme de travail, nous avons pris le soin de mobiliser tous les cadres de la CNMA et ce, au niveau national.

S'agissant de votre politique concernant le chapitre des ressources humaines, vous accordez beaucoup d'intérêt à la formation de votre personnel à tous les niveaux ; comment procédez-vous pour ce faire ?

Il faut savoir que la CNMA reposait sur deux axes fondamentaux, à savoir la mise en place d'un système d'information performant adossé à la digitalisation et la ressource humaine dans toute sa dimension en matière de formation et d'accompagnement. A partir de là, nous pouvons prétendre et dire que nous jouissons d'une institution sérieuse qui répond efficacement aux préoccupations des agricultures en s'adaptant à l'environnement présent. En effet, nos équipes qui se trouvent aux niveaux local et régional sont capables de prendre indépendamment de nos orientations des initiatives dans l'organisation de tel ou tel événement, alors que de notre côté, nous sommes présents en tant que direction générale pour les encadrer.

M. Benhabilès, selon votre capital expérience de plusieurs années dans le milieu agricole et rural, estimez-vous que les mentalités ont changé au fil des ans par rapport aux réticences à la souscription aux assurances agricoles ?

Malheureusement, la réticence existe toujours, toutefois, si on compare le taux de pénétration des assurances agricoles des cinq dernières années précédentes, on constate qu'il y a une nette évolution dans ce domaine. D'ailleurs, les chiffres le confirment. Dans ce cadre, ce taux ne dépassait pas les 4% il y a quelques années. Aujourd'hui, il est de l'ordre de 26%, avec un objectif de 55% à l'horizon

2024. Il faut remarquer que les choses changent positivement, mais cela reste insuffisant. Parallèlement, le nombre de sociétaires a été multiplié par 2 malgré qu'on soit encore loin des objectifs qui sont assignés à la CNMA.

Avec tous les événements qui se sont succédé ces dernières années, j'estime qu'il y a quand même un intérêt particulier à la souscription aux assurances agricoles. Qui plus est, lors de nos différents regroupements professionnels, l'un des éléments qui nous permet d'expliquer cet engouement et qu'à chaque fois que nous organisons une rencontre, nous faisons salle comble. Néanmoins, nous avons constaté une certaine retenue de la part des agriculteurs au moment de passer à l'acte, en raison principalement d'un manque de moyens financiers, alors que ces derniers sont animés d'une volonté de souscrire à une assurance agricole. Ainsi, ils considèrent les tarifs des assurances trop élevés, un problème sur lequel nous sommes en train d'examiner pour voir comment nous allons faire participer les pouvoirs publics pour éventuellement payer une partie de la prime d'assurance. Cette option reste à notre avis plus intéressante au lieu d'intervenir à la fin et de régler le sinistre.

Le deuxième point, et pas des moindres, est celui de l'investissement dans la gestion de la prévention. Dans ce même sillage, on a remarqué que bon nombre d'agriculteurs ne connaissent pas tous nos produits d'assurance. S'assurer est un acte économique essentiel dans la vie d'une exploitation agricole au même titre que l'achat d'un intrant ou d'un matériel agricole.

L'Algérie a vécu durant la saison estivale écoulée une grave catastrophe naturelle avec les feux de forêt qui se sont déclarés au niveau de plusieurs régions du pays. Les agriculteurs ont été particulièrement très impactés par la perte de leurs biens et moyens de production ; comment les services de la CNMA ont composé avec cette situation plus ou moins exceptionnelle ?

Cette année et même l'année écoulée, nous avons vécu la catastrophe des feux de forêt avec tous les agriculteurs surtout ceux qui ont perdu leur patrimoine et parfois leur production agricole. Comme de tradition, en pareille circonstance la CNMA a réagi d'une manière très prompte pour assister les agriculteurs victimes des incendies. Premièrement pour leur apporter notre soutien indéfectible, et deuxièmement pour procéder à leurs indemnisations très rapidement puisque dans la semaine qui a suivi ce drame, les assurés ont été pris en charge automatiquement par nos agents locaux. En outre, les agriculteurs et les éleveurs ont été indemnisés conformément à la valeur d'assurance, c'est-à-dire celui qui a perdu un patrimoine, je dirais conséquent, a été remboursé à 100%.

L'avantage dans ce cas est que l'exploitant a aussitôt les moyens en main pour reprendre le plus normalement du monde ses activités comme si il n'a pas été affecté par le sinistre. Malheureusement, beaucoup d'entre

eux n'étaient pas assurés, malgré nos campagnes de sensibilisation pour inciter les petits agriculteurs à assurer leurs biens et cultures. Sachez encore, qu'à notre niveau, nous avons mis en place un produit d'assurance qui s'adapte à ce contexte, ce qu'on appelle la micro-assurance qui permet aux petits exploitants qui possèdent 4 à 5 vaches, par exemple, de souscrire à une assurance et, donc, ce sont des contrats qui touchent la population rurale moyennant des tarifs très attractifs. Et comme on dit *« à quelque chose malheur est bon »,* la CNMA a saisi cette opportunité pour recommander aux hésitants à souscrire à l'assurance agricole surtout qu'ils n'ont plus le choix que de contracter une assurance ce qui a d'ailleurs provoqué un certain déclic chez plusieurs agriculteurs.

Qu'en est-il du projet du crédit mutuel ?

La CNMA devait élargir son éventail de services et de plus c'est une demande pressante de la part des agriculteurs, en plus elle fait également partie des éléments importants de la politique du ministère de l'Agriculture et du Développement rural comme axe stratégique. Partant de là, la CNMA a proposé toute une ingénierie financière concernant la mise en place d'un crédit mutuel. Actuellement, le monde agricole rural ne dispose pas d'un montage f inancier adapté à son besoin spécifique, sachant qu'il existe un certain nombre de problèmes comme la taille parfois très réduite des exploitations alors que plus de 70% des agriculteurs sont classés dans la catégorie des petits agriculteurs ou éleveurs et, donc, ces derniers ne sont pas éligibles aux crédits dispensés par une banque classique.

En conséquence, si un petit agriculteur ou éleveur veut s'agrandir en investissant dans l'achat de quelques vaches, il ne peut s'adresser prochainement qu'à la CNMA, car il est chez lui, étant donné qu'il est avant tout un actionnaire et, partant, nous sommes tenus de lui apporter une solution. On espère que le dossier du projet du crédit mutuel va bien avancer en attendant un avis favorable de la part des autorités compétentes.

Comment s'est déroulée la campagne d'information sur l'assurance contre les risques climatiques ?

Effectivement, il faut savoir que le coup d'envoi de cette opération a eu lieu à partir de Dar El-Fellah au niveau de la wilaya de Khenchla. Cette campagne de sensibilisation s'est déroulée ensuite durant une période de dix jours à travers tout le territoire national, du dimanche 17 octobre au mardi 26 du même mois.

Entre temps, nous avons soumis un projet de réforme aux autorités dans lequel nous avons proposé de rendre obligatoire une souscription d'une police d'assurance pour les agriculteurs. Cette réforme vise principalement à rendre tous les risques climatiques et sanitaires assurables, en mettant en place des dispositifs en amont pour l'accompagnement des agriculteurs. Il s'agit, notamment, d'intégrer au préalable la gestion de la prévention des risques, en anticipant les sinistres et en apportant une contribution auprès des agriculteurs en matière de respect de l'itinéraire technique et des mesures de préventions contre les calamités agricoles.

Ces dispositifs qui sont inscrits dans la feuille de route du ministère de l'Agriculture vont donner une dimension économique à ce secteur, à travers des solutions pérennes et permettront d'avoir la primauté de l'économie. Une chose est sûre : le dérèglement climatique va affecter de plus en plus les activités agricoles à l'avenir.

Un dernier mot ?

La CNMA grâce à l'ensemble de ses employés avance avec beaucoup de volonté, en essayant de créer une valeur ajoutée à tous les niveaux. Chacun a un rôle à jouer, et ce ne sont pas les défis qui nous font peur. Nous avons les moyens et un groupe très dynamique pour réaliser tous nos objectifs. Il faudrait aussi qu'on soit un modèle de réussite pour toutes les autres institutions■

Risque incendies et feux de forêts

Faut-il imposer l'assurance agricole à tous les agriculteurs ?

Leçon. Les graves incendies qui ont touché l'Algérie durant le mois d'août dernier ont levé le voile sur un sérieux problème qui concerne les agriculteurs algériens en premier chef. L'ampleur des dégâts est telle que des exploitations entières furent consumées par les feux de forêts dans plusieurs wilayas du centre et de l'est du pays. A Tizi-Ouzou, Béjaïa ou Skikda, des milliers d'arbres fruitiers ont été détruits, mettant des centaines de petits exploitants devant le fait accompli.

A Tizi-Ouzou, quelque 5.193 hectares d'arbres fruitiers et 19.178 animaux d'élevage ont péri dans les incendies du 9 août, selon le bilan des équipes mixtes chargées du recensement et de l'évaluation des dégâts causés par les feux de forêts et de la Direction locale des services agricoles (DSA). Pas moins de 4.500 ha sont des vergers d'oliviers, alors que le reste (693 ha) représente d'autres espèces fruitières (cerisiers, figuiers, grenadiers).

Un autre bilan provisoire fait état de la perte, suite aux incendies, de 295 têtes de bovins, 1.318 ovins, 1.131 caprins, 4.892 poulets de chair, 10.000 poules pondeuses et 1.542 lapins, soit un total de 19.178 animaux d'élevage. A Skikda, plus de 8.000 oliviers produisant les meilleures huiles d'olive et olives de table de la région ont été réduits en cendres. La Conservation locale des forêts a enregistré la destruction de plus d'un millier d'arbres fruitiers, notamment des pommiers, poiriers, figuiers et figuiers de Barbarie, soulignant que les statistiques préliminaires révèlent la destruction de plus de 800 ha de surfaces forestières classées à vocation agricole, entre autres.

Serait-il le bon moment d'imposer l'assurance agricole ?

Même si les derniers feux de forêts ayant ravagé le couvert végétal algérien sont en grande partie d'origine criminelle, il n'en demeure pas moins que le facteur climatique inquiète beaucoup les experts. Selon un rapport de l'Onu, la Méditerranée est qualifiée de *« hotspot »* du changement climatique, en raison de la hausse des températures, du niveau de la mer, des feux, de la sécheresse et des canicules. Un autre document sur les conséquences du changement climatique, fourni par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dont la version définitive sera adoptée en février 2022, *« les raisons d'inquiétude comprennent des risques liés à la hausse du niveau de la mer, à la perte de la biodiversité terrestre et marine, des risques liés aux sécheresses, feux de forêt et altérations du cycle de l'eau, la production alimentaire menacée et des risques pour la santé dans des agglomérations urbaines et rurales liées aux canicules ».*

Conscients de ces enjeux vis-à-vis du secteur agricole algérien, beaucoup d'assureurs se demandent si le temps n'est pas venu de rendre obligatoire l'assurance agricole, afin de protéger les agriculteurs contre un risque devenu élevé, voire inéluctable, à commencer par la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) qui soutient qu'un modèle d'assurance

pour les catastrophes naturelles d'origine climatique doit s'imposer à tous les opérateurs économiques du secteur. Et pour cause, en 2020, le directeur général de la CNMA, Cherif Benhabilès, tirait déjà la sonnette d'alarme quant à la part de marché détenue par le portefeuille assurance agricole, estimé entre 4 et 5%.

En effet, M. Benhabilès avait révélé que malgré les campagnes de sensibilisation menées dans plusieurs wilayas à travers un réseau de plus de 560 agences réparties sur le territoire national et 67 caisses régionales, la CNMA n'a pas atteint le taux d'adhésion nécessaire en assurance agricole, au vu du désintérêt quant à l'opération d'assurance, outre la dépendance des agriculteurs aux indemnisations dont ils bénéficient du Trésor public en cas de catastrophe. Selon lui, c'est ce qui motive le passage à un caractère obligatoire de cette assurance pour permettre aux agriculteurs d'exercer leurs activités. En août 2021, le patron de la CNMA a réitéré son appel ! Suite à la catastrophe vécue par l'Algérie pour la deuxième année consécutive, il a appelé à la nécessité de mettre en place un modèle d'assurance pour les catastrophes naturelles d'origine climatique, notant que ce modèle est *« prêt et n'attend qu'une activation par les autorités concernées »* afin de pouvoir sécuriser le produit agricole contre les risques naturels et réduire la charge sur le Trésor public, en plus de fournir aux agriculteurs une expérience dans la gestion des crises et des risques.

Le responsable a expliqué que la possession par l'agriculteur d'un contrat d'assurance permettra de déterminer la valeur de la richesse détenue par chaque agriculteur ainsi que la valeur de la richesse endommagée, ce qui confère davantage de rapidité et de transparence aux indemnisations. *« La chose la plus importante dans l'assurance agricole est la qualité de la gestion des risques et le développement d'une stratégie à cet effet. L'assurance des risques devrait être obligatoire pour l'agriculteur, en vue de pouvoir protéger le produit et permettre à cette catégorie de reprendre son activité dans les plus brefs délais en cas de sinistre »,* a-t-il déclaré.

Peu d'agriculteurs sinistrés souscrits à des contrats d'assurance

S'agissant des grandes pertes subies par les agriculteurs, M. Benhabilès a indiqué qu'une cellule de vigilance composée d'experts de 10 caisses régionales a été mise en place pour participer à la commission nationale d'évaluation et de recensement qui œuvrait au recensement des dommages. Les agriculteurs touchés bénéficieront, selon lui, d'une indemnisation en fonction de la valeur des pertes qu'ils ont subies. Il a également exprimé son regret quant au fait qu'un nombre réduit d'agriculteurs touchés par les récents incendies avaient au préalable souscrit à des contrats d'assurance auprès de la CNMA.

Tout en pointant du doigt le rôle que doivent jouer les compagnies d'assurance afin d'avancer ensemble sur ce dossier, Benhabilès est revenu sur les propositions devant généraliser l'assurance à tous les agriculteurs. Parmi les produits adaptés à ce type de besoins proposés par la CNMA, il cite l'offre dite El Thika (confiance) pour les familles qui exercent des micro-activités agricoles, avec des propositions différentes en rapport avec les modalités de paiement des primes avec des taux oscillant entre 10 et 20%, en mettant à disposition les experts relevant de la Caisse pour garantir les indemnisations directes en cas de risque subi par cette catégorie. Des prix subventionnés sont accordés à tout agriculteur pour lui permettre de s'acquitter des paiements par tranches en garantissant les avantages et les facilités adéquates.

Enfin, commentant la loi 04-20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes, M. Benhabilès a relevé que cette loi n'a pas consacré un volet aux catastrophes que subit le produit agricole, soulignant que la sécurité alimentaire constitue une priorité devant être protégée par les meilleurs moyens d'assurance■

K. B.

L'étendue du capital expérience cumulée par BMT (Béjaia Mediterranean Terminal) dans son domaine d'activité et sur le plan technique, notamment en matière de maîtrise des procédures, aussi diverses que délicates, de traitement du conteneur a permis la conception d'un cycle de formation et son corollaire, la mise en place d'un Centre de Formation « BMT Training Center ».
Préalable indispensable, que s'est fixé BMT, premier opérateur à l'échelle nationale dans la gestion d'un terminal à conteneurs. Ce préalable a consisté en la dotation d'une panoplie d'équipements relevant d'une technologie de pointe satisfaisant aux normes et standards internationaux en matière de gestion d'un terminal à conteneurs moderne (Portiques de quai STS, Portiques gerbeurs RTG, Reach stacker, Chariots manipulateurs de conteneurs vides, Chariots élévateurs de divers tonnages, Système d'information de gestion d'un Terminal à conteneurs « TOS »).

D'une efficacité redoutable, les équipements de BMT auront offert à nos opérateurs, techniciens, ingénieurs l'opportunité d'accéder à un stade de compétence fort appréciable, véritable tremplin pour espérer atteindre un haut niveau de performance.
Ainsi, dans le but de préserver et de valoriser ce capital de connaissances acquises au fil des années sur le terrain et dans le souci, constant, d'améliorer et de perfectionner les techniques, procédures et approches dans la gestion de l'objet fondamental de sa vocation première, BMT a choisi de partager ces connaissances à l'ensemble des entreprises portuaires et économique

A cet effet, une infrastructure adéquate et des équipements (matériels et supports) pédagogiques, sont mis à la disposition de l'ensemble des personnels de la communauté portuaire mais aussi des opérateurs et professionnels impliqués dans l'activité portuaire, la logistique et l'engineering, seront autant de moyens à même d'assurer une formation de qualité.

En outre, des simulateurs de conduite des engins de manutention portuaire de dernière génération viendront consolider cet acquis au profit des opérateurs, dont l'objectif consiste en la maîtrise des connaissances de base avancées, condition sine qua non pour des manœuvres fiables, productives et sécurisées.
Aussi, une équipe de formateurs compétents, dynamiques, expérimentés, disponibles et bienveillants, aux savoirs et au savoir-faire infaillibles, sera là au service des stagiaires pour leur assurer une formation solide et de qualité.
Les conditions optimales pour une formation de qualité sont donc réunies. Fruit d'un partenariat réalisé en joint-venture entre l'Entreprise Portuaire de Béjaïa (EPB) et Portek Systems & Equipments Singapour, partenariat exemplaire eu égard aux résultats probants auxquels il a abouti, le Centre de Formation (Training Center) de BMT est conçu pour satisfaire pleinement vos préoccupations et vos attentes en matière de formation.

Ainsi, mus et motivés par la seule règle d'or qu'est l'efficacité, notre vœu le plus cher d'assister étroitement les entreprises portuaires ainsi que l'ensemble de nos clients se traduit dans un engagement solennel de notre part à contribuer à une constante dynamique d'amélioration et de développement productif de leurs activités professionnelles et ce, par le recours à une pédagogie fondée sur l'expérience acquise et à la mesure du développement technique.

Il est donc prévu au programme de cette formation, l'échange de connaissances et de savoir-faire, la mise en situation réelle ainsi qu'un accompagnement permanent et soutenu. Et pour agrémenter la formation, des « packs » de formation consistant en des sorties thématiques seront proposés, dont la visite du port et des sites touristiques, culturels et historiques que recèle la ville de Béjaïa, ancienne et prestigieuse capitale des Hammadites. De surcroît, l'encadrement du Centre de Formation de BMT a prévu la prise en charge effective des préoccupations spécifiques de chaque stagiaire ; il s'agira, somme toute, d'une relation de partenariat personnalisée dans un cadre de travail agréable et une ambiance détendue.

Pour conclure, le Centre de Formation de BMT saura honorer sa vocation, ses objectifs et ses engagements. Il saura, tout autant, être à la hauteur de vos attentes.

Ismail ABDERRAHIM
Directeur Général
BMT Spa

BMT
Bejaia Mediterranean Terminal
Intertek ISO 9001 Intertek ISO 14001 Intertek ISO 45001

BMT Training Center
Zone Logistique Ighil Oubarouak,
Commune Tala Hamza, Bejaia
Tél.: 034 15 32 25 / 09 82 40 06 15
E-mail : bmt.centredeformation@bejaiamed.com

NOS FORMATIONS

- Techniques de conduite des engins de manutention
- Formation Engineering
- HSE
- Gestion Portuaire et Logistique
- Management
- Finances & Comptabilité
- Audit Interne
- ressources Humaines & Juridique
- Marketing & Commercial
- Information Technology

w w w . b e j a i a m e d . c o m

L'ACTUEL 227 /Novembre 2021 - Anep n°

Transport maritime mondial

Renchérissement historique du fret

Crise. Sous l'effet d'une forte demande et de la raréfaction des rotations, les prix des conteneurs ont augmenté de 351%, selon l'indice World Container, et le dénouement de cette situation complexe risque de tarder.

Vecteur indispensable de la mondialisation par lequel transitent plus de 80% des flux de matières premières et de marchandises, le transport maritime a subi de plein fouet les effets de la pandémie. Les pertes sont pour le moins vertigineuses. Mais l'industrie du transport maritime a résisté. Elle s'est montrée largement résiliente à l'épidémie. L'activité s'est poursuivie pendant la propagation de la Covid-19, malgré les perturbations de l'activité portuaire et la relève des équipages. Aujourd'hui, les contours d'une reprise économique commencent à se dessiner. Sur l'ensemble de l'année, les échanges internationaux devraient croître de 7,7% en volume et de 15,9% en valeur, après une chute respectivement de 8% et de 9,9% l'an dernier, prévoit une étude de l'assureur-crédit Euler Hermes.

« La réouverture des économies en Europe et aux Etats-Unis induit une forte hausse des importations en provenance d'Asie pour ces deux régions, qui soutient fortement le commerce mondial en volume », explique l'étude. Quel sera l'impact sur le transport maritime ? La pénurie de containers provoquée par la vigoureuse reprise économique mondiale a entraîné un renchérissement historique du fret maritime. Les quatre géants du secteur devraient ainsi multiplier, cette année, leurs profits par 15 comparativement à 2019.

Le Danois Maersk, le Chinois Cosco, le Suisse MSC (Mediterranean shipping company) et le Français CMA-CGM ont décroché le gros lot. En cause, la rupture des chaînes d'approvisionnement pendant la pandémie et le nombre limité de bateaux et de containers pour répondre à la boulimie consumériste de sortie de crise.

Derrière l'augmentation spectaculaire de la valeur du fret maritime se cache une *« crise des conteneurs »*. Autrement dit, une pénurie inhabituelle d'espace disponible pour transporter des produits de l'Asie vers l'Occident. Sous l'effet d'une forte demande et de la raréfaction des rotations, les prix des conteneurs ont augmenté de 351%, selon l'indice World Container, et le dénouement de cette situation complexe risque de tarder. Certains experts indiquent que cette situation pourrait durer au moins jusqu'à mi-2022. Marc Livinec, conseiller sectoriel chez Euler Hermes, souligne que *« plusieurs compagnies ont commandé de nouveaux porte-conteneurs, mais elles ne les auront pas avant l'année prochaine. Par ailleurs, les cas de Covid-19 obligent encore des équipages à observer une quarantaine avant d'accoster, ce qui désorganise totalement les services »*.

Un imbroglio généralisé. Sur les mers, c'est la grande pagaille. Le transport maritime a du mal à suivre le rythme de la reprise économique mondiale. Résultat : un conteneurs met aujourd'hui quasiment 70 jours pour un trajet de la Chine à l'Europe, contre 50 début 2020. Et pour des prix qui flambent : environ 13.000 euros le conteneur contre 2.000 euros avant la crise. Les armateurs, tout en multipliant par 15 leurs revenus d'avant-crise, lancent plus de navires sur les routes maritimes. Et cela demeure insuffisant.

Aujourd'hui, l'enjeu est de taille. Il s'agit de s'organiser, désormais, à long terme, car même si certaines compagnies maritimes viennent de geler leurs prix, les coûts du fret maritime devraient rester plus hauts qu'avant-crise. *« Ce secteur s'est beaucoup transformé et concentré ces vingt dernières années. Force est de reconnaître que les tarifs d'avant-crise étaient trop bas, cela va peut-être amener un rééquilibrage »*, souligne le directeur de Dimotrans. L'ajustement des prix semble inéluctable, avec une inconnue redoutée par tous : les clients accepteront-ils de payer plus ? Une situation qui cache une série de non-dits■

H. M.

La CAAT, le professionnel des assurances transports, vous offre la protection adaptée à vos besoins

info@caat.dz www.caat.dz

Les réseaux de collecte des eaux de pluie

Une solution à double facette

Récupération. La cartographie de la pluviométrie de l'ensemble des régions du pays serait d'un apport considérable, bien que la pluie ne soit un élément fixe ni dans l'espace ni dans le temps.

Ce sont les mêmes images qui reviennent à chaque fois qu'un BMS (bulletin météo spécial) est annoncé en Algérie, particulièrement au niveau des grandes villes, avec des images d'inondations, de crues et de grands flux d'eau ruisselant tout au long des rues. Des images redondantes qui ne laissent pas de marbre, du fait de l'ampleur des dégâts enregistrés. La quantités des eaux qui inondent les routes, à chaque reprise, sont équivalentes à des mois de pluie, mais qui partent pour le drainage et le rejet en mer. Ce déversement se fait directement en mer pour les voies et rues adjacentes, ou dans les conduites des eaux usées. Des quantités phénoménales qui, si elles venaient à être exploitées, seraient d'un apport notable pour diminuer les effets de la crise liée au manque de pluviométrie en Algérie.

En effet, malgré les autorisations d'exploitation des eaux sous-terraines libérées en masse, il n'en demeure pas moins que l'ampleur de la crise, qui a poussé les autorités à accélérer le mouvement de la mise en service des stations de dessalement d'eau de mer dans différents points, oblige les autorités, plus que les citoyens, à adopter des solutions durables, écologiques et d'envergure.

Les avantages de l'utilisation de l'eau de pluie

Avant toute chose, il y a lieu de citer quelques avantages de l'utilisation de l'eau de pluie. Ainsi, selon l'Institut bruxellois de la gestion de l'environnement (IBGE) , l'eau de pluie :

- est une eau douce, encore plus que celle du robinet, contenant moins de calcaire et limite, ainsi, son effet sur les appareils électriques à utilisation de résistance électrique pour chauffer l'eau (machines à laver par exemple), ainsi que sur les savons et détergents ;
- permet une économie d'eau, puisque son utilisation peut se faire pour une série d'applications, permet de préserver l'eau potable et, donc, les ressources

en eau, d'où une participation à la lutte contre l'assèchement du sol ;
- est peu coûteuse puisqu'elle est gratuite ; les seuls coûts à supporter sont ceux des installations y afférentes (citernes, pompes, autres accessoires...), mais ceux-ci sont récupérables en quelques années, du fait de la gratuité de l'eau.

Sur le plan de la collectivité, quelques avantages de l'utilisation des eaux de pluie peuvent être cités :
- lutte contre les inondations ;
- économie sur le surdimensionnement des réseaux ;
- économie sur la consommation d'eau potable ;
- évite la surexploitation des nappes phréatiques ;
- utilisation sans limite de l'eau lors des restrictions estivales ;
- une image valorisante, éco-citoyenne et responsable de la part de la collectivité ;
- limite l'effet des déversements de pollution dans les milieux aquatiques.

Ainsi, la question mérite d'être posée, à ce niveau, sur la façon avec laquelle les autorités pourraient mettre en place un système de récupération des eaux de pluie car, au vu des quantités de pluies potentiellement à récupérer, il peut s'agir d'une réserve de taille. A ce niveau, le propos sur cette solution doit comporter un certain nombre d'éléments qui concourent à une gestion efficace et efficiente.

La question des quantités d'eau de pluie à collecter

Le premier est en relation avec les quantités des eaux de pluie à récupérer. A ce sujet, la cartographie de la pluviométrie de l'ensemble des régions du pays serait d'un apport considérable, bien que la pluie ne soit un élément fixe ni dans l'espace ni dans le temps. Mais l'application des statistiques permettrait de disposer d'une base pour les prévisions météorologiques

relatives à la quantité d'eau pouvant être recueillie. Il s'agit aussi d'un socle pour asseoir tout le système de récupération de l'eau de pluie. Il ne s'agit pas, certes, d'une pluviométrie pouvant équivaloir celle de l'Europe, par exemple, mais le potentiel de récupération de l'eau est suffisamment volumineux pour constituer une réserve respectable pour certaines utilisations.

Afin de donner un exemple sur l'importance de la question de la quantification, il y a une étude qui a été menée en France par le Centre scientifique et technique de la construction. Celle-ci détermine que 50 à 75 m^3 d'eau qu'une famille de deux à trois personnes en l'an 2000 aurait consommé sous forme d'eau potable pour des applications non sanitaires (telles que lessive, nettoyage, jardinage et rinçage des toilettes) pouvaient être couverts par les quelque 80 m^3 d'eau de pluie propre disponibles chaque année, récoltés sur une toiture de 100 m^2. Ce sont de pareilles études qui devraient être menées pour déterminer les quantités d'eau à recueillir, ainsi que les surfaces à partir desquelles il y a lieu de procéder à ce recueil. Les quantités d'eau issues des pluies, en prenant en considération les surfaces et les voies de circulation de l'eau, peuvent être définies.

L'eau de pluie utilisable

Le deuxième questionnement qui vient tout de suite après la réponse à la question de la quantité potentielle est en relation avec l'utilisabilité de l'eau de pluie, une fois récupérée, c'est-à-dire la qualité de l'eau de pluie et l'usage qui peut en être fait. Sur cette question, il y a lieu de parler des moyens d'analyse permettant de mesurer le degré de pureté de l'eau afin de lui attribuer le traitement approprié.

En abordant la question de la qualité de l'eau, il y a lieu d'aborder le sujet des sources d'eau de pluie, c'est-à-dire les surfaces sur lesquelles les eaux de pluie tracent leur chemin, qui doivent faire l'objet de la mise en place des systèmes de recueil. Le fait est que l'effet de la surface est déterminant pour l'orientation de l'utilisation de l'eau de pluie.

Dans ce sens, il y a lieu de mettre à profit des études à mener, la donne relative aux surfaces imperméabilisées issues des effets de l'urbanisation. Les surfaces imperméabilisées sont les zones où les eaux de pluie n'ont pas de percolation importante, mais leur ruissellement est le phénomène dominant pour le mouvement de l'eau. Il s'agit des surfaces urbaines construites soit d'asphalte, de béton

ou de toute autre matière imperméable : rues, routes, parkings, toits, aires de plaisance ou de stockage…, et suivant les surfaces imperméabilisées, les eaux pluviales entraînent, plus ou moins, des matières polluantes (matières organiques, métaux lourds, hydrocarbures, etc.).

La question du filtrage et du traitement de l'eau de pluie se pose, à ce niveau, avec insistance, du fait de la problématique insistante de la pollution. En effet, chaque eau provenant d'une surface donnée doit faire l'objet d'un traitement spécifique, nécessitant des moyens particuliers qui lui affèrent un usage particulier.

Le même raisonnement est valable pour l'ensemble des surfaces, y compris celles qui ne sont pas imperméabilisées. D'ailleurs, les types de surfaces à traiter dépendent de leur situation par rapport aux zones urbaines. Il y a lieu d'établir un système de classification qui permet d'identifier des zones et des échelles d'imperméabilité propres à la mise en place des systèmes de traitement des eaux. Aux Etats-Unis, par exemple, une échelle de classement permet de distinguer entre les zones rurales, dont la couverture imperméable ne dépasse pas 2%. Ensuite viennent les zones résidentielles dont la couverture passe d'environ 10% dans les lotissements à faible densité à plus de 50% dans les communautés multifamiliales (multi-familycommunities).

Au niveau des zones industrielles et commerciales, la couverture dépasse les 70%, alors que dans les centres commerciaux régionaux et les zones urbaines denses, elle est supérieure à 90%. Dans les 48 États contigus des États-Unis, la couverture imperméable urbaine atteint 110.000 km^2, une superficie presque équivalente à celle de l'État de l'Ohio. Si cet exemple est donné, c'est dire l'importance accordée, au niveau des pays occidentaux, quant à l'identification des zones à forte pluviométrie. Bien que ce soit pour la prévention anti-inondations en premier lieu, ces informations sont utiles pour la collecte et le traitement des eaux de pluie.

Les usages de l'eau de pluie

A l'échelle individuelle, certaines législations européennes définissent et limitent les domaines pour lesquels l'eau de pluie est utilisée. C'est ainsi que l'on peut mentionner les usages extérieurs (arrosage, lavage des véhicules, etc.), l'alimentation des chasses d'eau et le lavage des sols, ainsi que le lavage du linge, l'arrosage de jardin…, soit l'ensemble des utilisations domestiques hormis celle de la consommation et de la cuisine. Cela sachant que l'eau potable à boire représente de 4 à 8% du total de la facture d'eau payée trimestriellement. Pour le cas des collectivités, les eaux de pluie peuvent faire l'objet de certains usages, parmi lesquels il y a : l'arrosage des parcs et jardins ou des terrains de sport, l'alimentation des sanitaires, le nettoyage des voiries (trottoirs, places de marché), le nettoyage des véhicules de fonction, le remplissage des bassins d'agrément et le remplissage des citernes d'eau d'incendies. Avec des systèmes de filtration spéciaux, l'usage peut même être pensé pour l'irrigation des terrains agricoles.

Le mode de collecte et de traitement des eaux de pluie

La récupération d'eau de pluie pour un bâtiment collectif est similaire à celle d'une habitation classique. Il faut disposer d'une installation composée des éléments suivants :

- une toiture idéalement en pente, et avec un revêtement en ardoise ou en tuile pour éviter toute contamination de l'eau par des matériaux synthétiques. La connexion entre la toiture et la citerne se fait via les gouttières ;
- une citerne, pour stocker l'eau de pluie dont la dimension de la citerne est en fonction des besoins du ménage, ainsi que de la surface du toit ;
- des filtres pour améliorer la qualité de l'eau, qui se répartissent sur deux étapes : avant l'entrée de l'eau dans la citerne, à la sortie de la pompe reliée à la citerne. On peut potabiliser l'eau de pluie grâce à un système à microfiltration ou un système à osmose inverse ;
- une pompe pour alimenter la maison reliée à un réseau de tuyauterie pour distribuer l'eau.

Ces éléments sont à réfléchir d'autant plus que la pluviométrie, bien que n'atteignant pas des niveaux équivalents à ceux de pays à forte précipitations, enregistre en Algérie des chiffres qui ne sont pas à négliger. Pour le simple cas de la capitale, les chiffres montrent que le cumul de l'année 2020 en pluie est de l'ordre de 700 mm, soit 700 m^3 pour une surface de 100 m^2. Et pour les neuf premiers mois de 2021, un volume de près de 380 mm, en attendant les chiffres définitifs en fin d'année. Une transformation simple des chiffres, sans prise en charge des marges d'erreurs ou d'autres faits pouvant influer sur les quantités, pour toute la surface de la capitale, permet de calculer le chiffre phénoménal de 2.541.000.000 m^3. De quoi engager une réflexion dans ce sens pour économiser une ressource hydrique qui devient une denrée rare et plus que précieuse. Dossier à suivre■

A. A. B.

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 11 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

COP26

Un accord au minima !

Urgence. Maintenant que le rideau est tombé sur la COP26, l'un des faits marquants de l'actualité internationale de cette fin d'année 2021, l'heure est aux analyses des résultats. Les 196 pays rassemblés depuis deux semaines à Glasgow (Ecosse, Royaume-Uni) ont trouvé un accord, samedi 13 novembre dans la soirée, pour clôturer la COP26. Ils ont adopté un texte commun, le Pacte de Glasgow pour le climat, destiné à accélérer la lutte contre le réchauffement climatique, mais sans assurer de le contenir à 1,5°C ni répondre aux demandes d'aide des pays pauvres.

« *La catastrophe climatique frappe toujours à la porte »,* a déclaré le patron de l'Onu. *« La catastrophe climatique frappe toujours à la porte »* malgré la conclusion d'un accord samedi à la COP26 de Glasgow (Royaume-Uni), a averti le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres. La conférence mondiale sur le climat a débouché sur *« des pas en avant bienvenus, mais ce n'est pas assez »*, a estimé dans un communiqué le patron des Nations unies.

Listant les objectifs *« que nous n'avons pas atteints lors de cette conférence »*, il évoque, notamment, *« la fin des subventions aux énergies fossiles, la sortie du charbon, mettre un prix sur le carbone »* et l'aide financière aux pays les plus pauvres.

« Les textes adoptés sont un compromis. Ils reflètent les intérêts, la situation, les contradictions et l'état de la volonté politique actuelle dans le monde. (...) Malheureusement, la volonté politique collective n'a pas été suffisante pour surmonter de profondes contradictions », écrit-il. *« Il est temps de passer en mode ''urgence'' »,* poursuit-il, en relevant que les engagements de réduction d'émissions actuels ne permettent pas de tenir l'objectif de l'Accord de Paris de contenir le réchauffement *« bien en deçà »* de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle, et encore moins l'objectif idéal de +1,5°C. De son côté, la coprésidente d'Ecolo, Rajae Maouane, a déclaré : *« Bien qu'un pas en avant ait été fait lors de ce sommet sur le climat et que l'ambition de 1,5 degré ait été confirmée, les mesures concrètes de l'Accord ne sont pas suffisantes pour arrêter le réchauffement climatique »*, a-t-elle regretté.

Le dossier explosif de l'aide aux pays pauvres

L'adoption définitive du texte est intervenue à l'issue de deux semaines de négociations éprouvantes, d'un coup de marteau du président britannique de la Conférence mondiale sur le climat et après des changements de

dernière minute introduits par la Chine et l'Inde sur la question des énergies fossiles. L'Inde a, en effet, demandé de modifier le texte final de l'Accord pour dire *« réduire progressivement »* plutôt que *« éliminer progressivement »* l'énergie au charbon.

Selon *The Guardian,* le Liechtenstein s'est dit *« profondément déçu »*, mais *« pour le bien collectif, nous devons avaler cette pilule amère »*. D'autres pays ont fait part de leur déception et amertume à l'issue de cette conférence. Le Mexique s'est plaint d'un *« processus non-inclusif et non-transparent »*. Le président de cette COP, Alok Sharma, s'est excusé de la manière dont les tractations se sont déroulées. *« Je suis profondément désolé »*, a-t-il déclaré les larmes aux yeux, en parlant des changements de dernière minute introduits sur la question des énergies fossiles à la demande de la Chine et de l'Inde.

Il a, néanmoins, remercié la conférence pour avoir accepté un accord *« plein de sens pour notre planète et sa population »*. *« C'est mou, c'est faible, et l'objectif de 1,5°C est à peine en vie, mais il y a un signal sur la fin de l'ère du charbon. Et c'est important »*, a commenté Jennifer Morgan, patronne de Greenpeace International. Le dossier explosif de l'aide aux pays pauvres, qui a un temps semblé pouvoir faire dérailler les négociations, n'a, par contre, pas trouvé de résolution.

Echaudés par la promesse toujours non tenue des plus riches de porter à partir de 2020 leur aide climat au Sud à 100 milliards de dollars par an, les pays pauvres, les moins responsables du réchauffement mais en première ligne face à ses impacts, demandaient un financement spécifique des *« pertes et préjudices »* qu'ils subissent déjà. Les pays développés, au premier rang desquels les Etats-Unis, qui redoutent de possibles conséquences juridiques, s'y sont fermement opposés.

L'Algérie a appelé à la conjugaison des efforts et à des solutions *« consensuelles »* et *« justes »* face aux dangers climatiques communs. *« La planète Terre appelle au secours, et afin de la sauver d'une situation catastrophique, il est impératif de combiner nos efforts et de trouver des solutions consensuelles et justes à des risques partagés »*, a déclaré Mme Moualfi lors de son intervention dans le cadre du deuxième segment de haut niveau du sommet de l'Onu sur le climat.

Dans ce sens, la ministre a déploré *« la lenteur des négociations »* et mis en garde contre *« les risques d'une aggravation de la situation »*, faisant remarquer que *« six ans après l'adoption de l'Accord de Paris, les effets du changement climatique continuent de s'intensifier »*. Ainsi, elle a eu des entretiens séparés avec les ministres chargés de l'Environnement du Qatar, Abdullah Ben Abdelaziz ben Turki Al Subaie, d'Egypte, Yasmina Fouad, et de Tunisie, Leila Chikhaoui, et avec les représentants de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification, Ibrahim Thiaou, et de la Banque asiatique pour l'investissement dans les infrastructures, VP Danny et du Pnud, Achim Steiner. Mme Moualfi a évoqué avec chacun de ses interlocuteurs, la coopération bilatérale dans le domaine de l'environnement et la coordination des positions arabes et africaines sur les questions liées à la lutte contre le réchauffement climatique■

R. A.

TOP

Assurances : une croissance de 5,7% au 1er semestre

Le marché national des assurances affiche au 1er semestre 2021 un peu plus de 75 milliards de dinars de chiffre d'affaires, contre 71 milliards de dinars à la même période de 2020, soit une hausse de 5,7%■

FLOP

Baisse de la liquidité bancaire

La Banque centrale a indiqué que la liquidité globale des banques algériennes a baissé à 612 milliards de dinars en ce mois de novembre■

CHIFFRE DU MOIS

25 milliards de dinars

C'est le montant d'investissement du complexe d'El-Hadjar dans le plan de développement■

L'avenir de l'énergie algérienne débattu à Oran par le gotha du secteur

Quel modèle pour les prochaines années ?

Défis. Le Salon professionnel international des hydrocarbures et de l'énergie en Afrique et en Méditerranée, dédié au marché nord-africain, consacré aux activités de l'Upstream, le Midstream et le Downstream (Onshore & Offshore) et tous les fournisseurs de produits, services et technologies qui gravitent autour de l'activité pétrolière et gazière, Napec, qui s'est tenu du 8 au 11 novembre derniers, au Centre international des conventions Ahmed-Benahmed, à Oran, a fièrement soufflé sa dixième bougie sur fond de reprise économique, mais aussi des grandes manifestations internationales, après près de deux années d'interruption due à la propagation de la pandémie Covid-19.

Il faut dire que l'engouement autour de ce salon si particulier se ressent loin de son fief, Oran. En embarquant dans un avion rempli de chefs d'entreprise, consultants et autres dirigeants de sociétés activant dans le domaine de l'énergie et des hydrocarbures, à l'aéroport d'Alger, pour aller tenir notre rang de partenaire média du Napec, nous avons constaté déjà l'enthousiasme qui entoure cet événement tant attendu, car il s'agit ni plus ni moins que de l'un des plus importants salons africains. Et point de déception à l'arrivée ! L'édition 2021 Napec a, en effet, tenu toutes ses promesses. Inauguré par le secrétaire général du ministère de l'Energie, Abdelkarim Aouissi, en compagnie du P.-dg de Sonatrach, Toufik Hakkar, le P.-dg de Sonelgaz, Chaher Boulakhras, du président de l'agence Alnaft et du wali d'Oran, Saïd Sayoud.

Lors de leurs discours inauguraux respectifs, les responsables ont été unanimes sur les défis énergétiques que l'Algérie devra relever au sortir de la crise sanitaire qui, malheureusement, continue à sévir, mais également aux nouveaux enjeux qui permettront au secteur de l'énergie et des hydrocarbures de traverser les mutations conjoncturelles imposées à la fois par les impératifs en matière de climat et de protection de l'environnement et par le progrès technologique.

Selon eux, l'économie algérienne serait à la croisée des chemins. Après avoir fait asseoir le plus clair de son développement sur l'exploitation des hydrocarbures, elle doit, désormais, s'engager sur la voie de la transition énergétique, en faisant cohabiter deux modèles complémentaires qui, au bout, permettront au pays de concrétiser ses rêves de mix-énergétique et de zéro émissions de CO_2, à l'horizon 2050.

Investissements

Le P.-dg de la compagnie Sonatrach, Toufik Hakkar, a, de son côté, mis l'accent sur le développement local via le recours aux ressources nationales en matière de gestion de projets, afin de diminuer le nombre de contrats accordés aux bureaux d'études étrangers. D'autre part, il a appelé à l'intensification des investissements étrangers en Algérie, notamment dans le cadre de la nouvelle loi sur les hydrocarbures 13-19, qui garantit une meilleure compétitivité aux entreprises étrangères, grâce à une fiscalité revue à la baisse.

Les vœux du patron de Sonatrach ont été repris par l'ensemble des entreprises ayant participé au Salon, à l'image du groupe Total, Halliburton, Neptune Energy, Siemens, Occidental, Schlumberger, Cepsa et autres. Toutes ont, en effet, été unanimes quant au potentiel du marché algérien en matière d'énergie fossile, qu'il s'agisse de gaz ou de pétrole, mais également vis-à-vis de l'énergie renouvelable, même si le fameux programme des 15.000 MW n'a toujours pas vu le jour.

Par ailleurs, les responsables du secteur ont tenu un discours rassurant quant au futur de la filière Oil & Gas. Plusieurs rendez-vous B to B tenus dans le cadre du Napec ont permis aux opérateurs présents de se projeter dans l'avenir, concernant d'éventuelles opportunités d'affaires. *« Ce fut une occasion pour reprendre contact avec nos potentiels clients qui ont manifesté une réelle ambition de relancer nos objectifs communs »*, a déclaré Mohamed Amine Soufi, cogérant de l'entreprise Ateam Energies, basée à Oran, spécialisée dans l'audit des sites, l'ingénierie, l'installation et la mise en service dans les secteurs Oil and Gas.

Transition énergétique

Il s'agit, en l'occurrence, du thème central autour duquel les discussions et panels d'experts se sont exprimés. En effet, la position du marché algérien envers le développement des énergies renouvelables (EnR), dans le cadre du mix énergétique recherché par l'Algérie, semble plus confuse qu'elle n'y paraît. Et pour cause, le Napec n'a pas omis de projeter la lumière sur les retards accumulés depuis de longues années en matière des projets en EnR, notamment dans le domaine du solaire. *« Ce train est déjà en marche et nous avons raté le départ ! Mais nous devons le prendre coûte que coûte. Cependant, je considère que ce n'est qu'à l'horizon 2040 que nous atteindrons une part respectable d'énergie d'origine renouvelable dans notre mix énergétique. Pour l'heure, le fossile a encore de belles années devant lui en Algérie »*, a souligné le président de l'agence Alnaft, Noureddine Daoudi.

Car selon lui, la politique appelant à éviter des investissements dans les énergies fossiles a généré des baisses dans les réserves de pétrole et de gaz avec la conséquence d'une flambée des prix. *« Les investisseurs ont ainsi tourné le dos aux combustibles fossiles et surinvesti dans les énergies renouvelables. Les manques d'investissement répétés dans le secteur de l'énergie s'accompagneront fatalement d'une augmentation des prix et des situations de pénurie difficilement gérables et pénalisantes, exposant et rendant vulnérables les entreprises énergivores. L'existence d'une base de réserves appréciable. Le potentiel pétrolier et gazier de l'Algérie demeure important et la base de réserves actuelle peut être renforcée moyennant la couverture de l'ensemble des thématiques et des régions du pays, y compris le nord et la partie marine (offshore). Le volet offshore devrait à présent bénéficier d'une appréciation plus soutenue, sachant que 75% des découvertes majeures réalisées à travers le monde ces dernières années sur des thèmes conventionnels sont situées en mer (Mozambique, Tanzanie, Maurétanie & Sénégal, Egypte, Chypre et Guyane) »*, a-t-il estimé.

De son côté, l'expert international Senior Oil & Gas, consultant et managing director de Petrochem 2000, Ahmed Mechraoui, a considéré qu'il serait inopportun pour le marché algérien d'aller plus vite que la musique dans le dossier du mix énergétique, vu que le programme de 15.000 MW n'équivaut qu'à une économie de l'ordre de 4 milliards de mètres cubes (mmc) de gaz. *« Force est d'admettre que nous sommes encore loin du compte »*, a-t-il fait remarquer.

Cependant, les impératifs en matière de décarbonatation du secteur des hydrocarbures à l'horizon 2050 semblent tout de même peser de tout leur poids sur les stratégies des plus grandes majors, ainsi que sur leurs projections sur la nature des projets à conduire dans la région nord-africaine sur le moyen terme.

A noter que les conférences animées par 130 participants ont été suivies par près de 1.000 délégués. La 10e édition du Napec a été rehaussée par la présence de 18.000 visiteurs professionnels et la participation de délégations libyenne et russe, avec des perspectives de partenariat avec les deux pays dans le domaine énergétique■

K. B.

Moulay Mansouri

Le défi des cosmétiques halal

Ancien financier, le serial entrepreneur franco-algérien Moulay Mansouri fait le pari des cosmétiques halal avec la marque Mademoiselle Saint Cloud. Fondateur de Mademoiselle Saint Cloud, marque de soins sans alcool ni dérivé porcin, l'entrepreneur franco-algérien de 49 ans assure que « *le marché des cosmétiques halal pourrait avoisiner les 50 milliards de dollars d'ici à 2030* ».

Fils d'une mère au foyer et d'un médecin ORL, Moulay Mansouri rate deux fois le bac. Adepte des grands classiques du cinéma américain, Moulay confie qu'il est parfois pesant d'être « *issu d'une famille comptant quatre générations de médecins* ». Pas de quoi, toutefois, entraver ses envies de business et de carrière internationale. Ce petit-fils d'un édile de Tlemcen décroche un diplôme d'accès aux études universitaires à Censier et entame une licence en langues étrangères appliquées aux affaires, jusqu'à ce que se réveille en lui sa fibre entrepreneuriale.

En 2016, il crée la start-up Footshake. Moulay parle cinq langues et appartient à cette génération ayant naturellement intégré la dimension interculturelle du business.

Suite à Footshake, il lance Mademoiselle Saint Cloud, en 2018. Projetant une diversification dans les soins pour le corps et les cheveux, Moulay Mansouri ambitionne de « *faire un L'Oréal halal* », tout en se considérant comme un ambassadeur dans les pays musulmans■

F. A.

SUIVEZ LE FIL DE L'ACTUALITÉ

Abonnez-vous

et recevez votre mensuel chez vous tous les mois pour seulement 2 700 DA
Frais d'envois inclus

www.lactuel.dz

Art & Science of Amazing Protection